# DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE APPLIQUÉE

# Politique stratégique

Document de travail

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Canada

SP-575-01-02F

103-07316/

# *Évidences sur l'interaction des régimes d'assurance-emploi et d'assistance sociale*

**Rapport final**

*Alex Grey*
*Direction générale de la recherche appliquée*
*Développement des ressources humaines Canada*

*janvier 2002*

**SP-575-01-02F**
**(also available in English)**

Les opinions exprimées dans les documents publiés par la Direction générale de la recherche appliquée sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de Développement des ressources humaines Canada ou du gouvernement fédéral.

La série des documents de travail comprend des études analytiques et des travaux de recherche réalisés sous l'égide de la Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique. Il s'agit notamment de recherches primaires, soit empiriques ou originales et parfois conceptuelles, généralement menées dans le cadre d'un programme de recherche plus vaste ou de plus longue durée. Les lecteurs de cette série sont encouragés à faire part de leurs observations et de leurs suggestions aux auteurs.

■

Le présent document a été traduit de l'anglais. Bien que la version française ait été préparée avec soin, le document original fait foi.
This document is a translation from English. Although the French version has been carefully prepared, the original document should be taken as correct.

La version anglaise de ce document est disponible sous le titre *Employment Insurance and Social Assistance: Evidence on Program Interaction (0-662-34419-7, RH63-1/575-01-02E).*
This paper is available in English under the title *Employment Insurance and Social Assistance: Evidence on Program Interaction (0-662-34419-7, RH63-1/575-01-02E).*

■

Papier
ISBN : 0-662-89252-6
N° de cat. : RH63-1/575-01-02F

Internet
ISBN : 0-662-89253-4
N° de cat. : RH63-1/575-01-02F-IN

■

**Si vous avez des questions concernant les documents publiés par la Direction générale de la recherche appliquée, veuillez communiquer avec :**

Développement des ressources humaines Canada
Centre des publications
140 Promenade du Portage, Phase IV, niveau 0
Gatineau (Québec) Canada
K1A 0J9

Télécopieur : (819) 953-7260
http://www.hrdc-drhc.gc.ca/sp-ps/arb-dgra

**General enquiries regarding the documents published by the Applied Research Branch should be addressed to:**

Human Resources Development Canada
Publications Centre
140 Promenade du Portage, Phase IV, Level 0
Gatineau, Quebec, Canada
K1A 0J9

Facsimile: (819) 953-7260
http://www.hrdc-drhc.gc.ca/sp-ps/arb-dgra

# *Résumé*

Une formulation alternative du régime d'assistance sociale est proposée par rapport à celle qu'on retrouve dans le modèle travail-loisir standard, pour tenir compte à la fois des critères d'admissibilité à l'assistance sociale qui en limitent l'accès et des obstacles qui empêchent d'incorporer travail à court terme et assistance sociale. Les personnes aux prises avec des obstacles à l'emploi qui ne sont pas ou plus admissibles aux prestations d'assurance-emploi ne seront peut-être pas immédiatement admissibles à l'assistance sociale. Les contraintes du régime d'assistance sociale pourront limiter leurs choix lorsqu'il s'agit d'incorporer travail à court terme et assistance sociale, ce qui les incitera à cesser complètement de travailler. Dans la présente étude, nous examinerons les preuves relatives à l'incidence des régimes à partir des données de l'Enquête de 1999 sur la couverture de la population par l'assurance-emploi, de même que l'évolution de cette incidence entre 1987 et 1997 à partir des données de l'Enquête sur les finances des consommateurs. Le fait qu'il y ait relativement peu de personnes qui touchent des prestations d'assurance-emploi et d'assistance sociale au cours d'une même année et l'augmentation du nombre de chômeurs à long terme qui dépendent de l'assistance sociale est conforme à l'importance des obstacles à l'accessibilité à l'assistance sociale et/ou aux difficultés d'incorporer travail à court terme et assistance sociale.

# *Remerciements*

*L'auteur tient à remercier Tom Crossley, Louis Grignon, Marcel Bédard ainsi qu'un lecteur anonyme pour leurs observations. L'auteur tient également à exprimer sa reconnaissance à Costa Kapsalis, qui a fourni des estimations provenant de l'Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi.*

# *Table des matières*


**1. Introduction** ..... **1**

**2. Recension de la littérature** ..... **3**

**3. Explication de l'incidence de l'assurance-emploi (AE) et de l'assistance sociale (AS)** ..... **5**

3.1 Modèle travail-loisir standard ..... 5

3.2 Intégration des contraintes ..... 8

**4. Incidence de l'assurance-emploi (AE) et de l'assistance sociale (AS) en 1999** ..... **11**

**5. Variations de l'incidence de l'assurance-emploi(AE)/assurance-chômage (AC) et de l'assistance sociale, 1987-1997** ..... **19**

5.1 Changement dans la distribution, 1987-1997 ..... 20

5.2 Analyse de décomposition ..... 22

5.3 Analyse à plusieurs variables ..... 26

5.4 Participation au marché du travail ..... 31

**6. Conclusions** ..... **35**

**Annexe A** ..... **37**

**Bibliographie** ..... **45**

# *Liste des tableaux*


Tableau 1 Chômeurs éventuellement admissibles et éventuellement inadmissibles à l'AE : prestations d'assurance-emploi (AE) et assistance sociale (AS) selon le statut du ménage, 1999 ..... 13

Tableau 2 Chômeurs qui touchent des prestations de programmes de soutien gouvernementaux selon la situation par rapport au marché du travail, 1987 et 1997 ..... 21

Tableau 3 Décomposition du changement dans l'incidence de l'assistance sociale (AS), 1987-1997 ..... 25

Tableau 4 Régression logit de l'incidence de l'assistance sociale (AS), 1987 et 1997[a] ..... 27

Tableau A1 Données sous-jacentes de l'Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi (AE) pour le graphique 2, 1999 ..... 38

Tableau A2 Données sous-jacentes tirées du tableau 2 pour les graphiques 4a et 4b, 1987 et 1997 ..... 41


# *Liste des graphiques*


Graphique 1a Contraintes budgétaires avec assurance-emploi (AE) et assistance sociale (AS) ..... 6

Graphique 1b Contraintes budgétaires avec assurance-emploi (AE) et assistance sociale (AS) ..... 7

Graphique 1c Contraintes budgétaires avec assurance-emploi (AE) et assistance sociale (AS) ..... 10

Graphique 2 Contraintes budgétaires avec assurance-emploi (AE) et assistance sociale (AS). Distribution des chômeurs. Enquête de 1999 sur la couverture de la population par l'assurance-emploi ..... 14

Graphique 3 Incidence de l'assistance sociale (AS) chez les chômeurs selon la durée du chômage, 1999 ..... 16

Graphique 4a Contraintes budgétaires avec assurance-emploi (AE) et assistance sociale (AS). Distribution des chômeurs. Enquête de 1999 sur la couverture de la population par l'assurance-emploi. Chômeurs dans les ménages ne comptant aucun soutien ..... 18

Graphique 4b Contraintes budgétaires avec assurance-emploi (AE) et assistance sociale (AS). Distribution des chômeurs. Enquête de 1999 sur la couverture de la population par l'assurance-emploi. Chômeurs dans les ménages comptant au moins un soutien ..... 18

Graphique 5a Contraintes budgétaires avec assurance-emploi (AE)/ assurance-chômage (AC) et assistance sociale (AS). Distribution des chômeurs, EFC 1987 ..... 24

Graphique 5b Contraintes budgétaires avec assurance-emploi (AE)/ assurance-chômage (AC) et assistance sociale (AS). Distribution des chômeurs, EFC 1997 ..... 24
Graphique 6a Contraintes budgétaires avec assurance-emploi (AE)/ assurance-chômage (AC) et assistance sociale (AS). Nombre moyen de semaines d'emploi, de chômage et d'inactivité, EFC 1987 ..... 33
Graphique 6b Contraintes budgétaires avec assurance-emploi (AE)/ assurance-chômage (AC) et assistance sociale (AS). Nombre moyen de semaines d'emploi, de chômage et d'inactivité, EFC 1997 ..... 33

# 1. Introduction

L'assurance-emploi et l'assistance sociale sont les deux principaux éléments du filet de sécurité sociale du Canada à l'intention de la population non âgée. D'importants changements stratégiques apportés aux deux programmes dans les années 1990, notamment les diverses réformes stratégiques de l'assurance-chômage et de l'assurance-emploi en 1990, 1993, 1994 et 1996, nous amènent à nous intéresser de plus près à l'interaction entre les deux régimes lorsqu'il s'agit d'assurer un soutien du revenu aux chômeurs. Pour analyser les tendances de l'incidence de l'assurance-emploi et de l'assistance sociale, on a habituellement recours au modèle travail-loisir, qui se concentre principalement sur les incitatifs financiers des deux régimes. Nous proposons ici un modèle travail-loisir révisé qui intègre les contraintes découlant de l'assistance sociale. De plus, il se peut que les contraintes liées au marché du travail interagissent avec les contraintes sur le plan de l'admissibilité de façon à influencer l'incidence de l'assurance-emploi et de l'assistance sociale, voire même la participation au marché du travail. Après une brève recension de la littérature, nous verrons dans la section iii les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter au modèle travail-loisir standard. Nous examinerons ensuite l'incidence globale de l'assurance-emploi et de l'assistance sociale chez les chômeurs au cours d'une période donnée, à partir des résultats de l'Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi de 1999, et notamment d'une évaluation des répercussions du statut du ménage. La section v porte sur l'évolution de la distribution des chômeurs selon l'incidence de l'assurance-emploi et de l'assistance sociale entre 1987 et 1997, puis évalue l'augmentation de l'incidence de l'assistance sociale au sein de divers groupes, à partir des données de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC). Une brève conclusion résume les principales constatations de l'étude.

# 2. Recension de la littérature

La plupart des études qui examinent les tendances du recours à l'assurance-emploi (AE)/ assurance-chômage (AC) et à l'assistance sociale chez les chômeurs ont tendance à s'inspirer du modèle travail-loisir standard, qui met l'accent sur les incitatifs relatifs de chaque régime. À partir de données agrégées, Arnau, Crémieux et Fortin (1998) ont conclu que les changements qui avaient caractérisé le régime d'AE/AC pendant les années 1990 s'étaient accompagnés d'une augmentation substantielle de l'incidence de l'assistance sociale. Stark (1997) n'a pas trouvé de rapports significatifs entre les variables mesurant la générosité de l'AE/AC et le recours à l'assistance sociale. Ayant adopté une démarche plus désagrégée, Stark (1998) a constaté que l'accessibilité de l'AE/AC avait des répercussions significatives sur le recours à l'assistance sociale, mais non pas sur la générosité de l'assistance sociale. Stewart et Dooley (1998) ont constaté que la suffisance de l'AE/AC n'avait pas d'effet sur le recours à l'assistance sociale, peu importe le groupe, mais il a constaté un rapport entre le niveau des prestations d'assistance sociale et le recours à l'assistance sociale chez les hommes célibataires.

Parmi les études reposant sur des données micro-économiques, celles de Barrett, Doiron, Green et Riddell (1996) a permis de constater qu'il y avait beaucoup de recoupements dans la clientèle de l'AE/AC et celle de l'assistance sociale. Une forte proportion des assistés sociaux avait également participé au régime d'AC au cours de la même année et il n'y a pas de tendances communes témoignant de différences dans les caractéristiques des deux groupes. Browning, Jones et Kuhn (1995) ont constaté que les changements apportés à la politique de l'AC pour limiter les prestations des personnes ayant quitté volontairement leur emploi étaient associés à un recours accru à l'assistance sociale. Cependant, l'accessibilité des prestations d'assistance sociale n'influence apparemment pas la probabilité de réemploi des prestataires qui ont presque épuisé leurs prestations d'AC. Christofides, Stengos et Swidinsky (1997) ont constaté que le recours à l'AC était associé à une incidence moindre du recours à l'assistance sociale, bien que les paramètres du régime d'assistance sociale n'aient généralement pas influencé la participation à l'assistance sociale. Utilisant un modèle plus complexe mais très semblable au modèle travail-loisir exposé dans la section qui suit, Fortin, Lacroix et Thibault (1999) ont constaté que le resserrement des critères d'admissibilité et la diminution des taux de remplacement de l'AC étaient associés à un taux plus élevé de retour à l'assistance sociale chez les mères célibataires[1].

[1] Il est possible qu'une bonne part de l'effet observé du taux de remplacement de l'AC soit strictement mécanique, puisque l'admissibilité aux prestations d'assistance sociale est déterminée en grande partie par le revenu familial (y compris les prestations d'AE/AC) lorsqu'il tombe sous un seuil limite.

# 3. *Explication de l'incidence de l'assurance-emploi (AE) et de l'assistance sociale (AS)*

Nous proposons dans cette section des modifications au modèle travail-loisir standard afin de refléter plus fidèlement les prestations versées par l'assistance sociale, mais surtout, les contraintes découlant des critères d'admissibilité au régime. Pour les particuliers faisant face à des contraintes sur le plan de l'emploi, les critères d'admissibilité du régime peuvent avoir des répercussions plus importantes.

## 3.1 Modèle travail-loisir standard

Le modèle travail-loisir standard met l'accent sur les incitatifs relatifs des régimes, principalement les incitatifs financiers, pour expliquer l'incidence du recours à l'AE par rapport à l'incidence du recours à l'assistance sociale chez les chômeurs. Dans le modèle de Fortin (1984), l'assurance-emploi subventionne l'emploi des travailleurs qui ne travaillent qu'une partie de l'année, et qui, dans le meilleur des cas, épuiseraient tout simplement leurs prestations d'AE avant de trouver un autre emploi. Arnau, Crémieux et Fortin (1998) ainsi que Fortin, Lacroix et Thibault (1999) analysent la participation à l'AE et à l'assistance sociale des groupes dont les liens avec le marché du travail sont plus faibles au moyen de mesures des incitatifs relatifs des deux régimes. Dans la même veine, le graphique 1a illustre un cadre travail-loisir standard pour un particulier sur une période de 52 semaines. La ligne *a* montre la contrainte budgétaire annuelle en l'absence d'AE et d'assistance sociale d'un salarié dont on suppose que la rémunération équivalait aux deux tiers du taux horaire moyen de l'ensemble des travailleurs en 1997.

La ligne *b* (sections *b1* et *b2*) montre la limite du revenu d'un particulier qui travaille une partie de l'année et est en chômage une autre partie de l'année, qui est admissible à l'AE et qui ne touche pas d'assistance sociale. Il s'agit d'un particulier admissible à l'AE en vertu de la *Loi de 1996 sur l'assurance-emploi* dans une région économique où le taux de chômage oscille entre 7,0 % et 8,0 %, qui est admissible à l'AE après 18 semaines d'emploi assurable et qui, à l'origine, touche des prestations pendant 17 semaines à un taux de remplacement de 55 %. Les prestataires ont droit à une semaine de prestations d'AE pour chaque semaine supplémentaire de travail, jusqu'à un maximum de 26 semaines. Au point *Min*, le travailleur répond tout juste aux critères d'admissibilité à l'AE, tandis qu'au point *Max*, toutes les semaines de chômage sont pleinement assurées par le régime. La ligne *b* croise la ligne *a* à la période de carence standard de deux semaines de l'assurance-emploi. Les particuliers aptes à passer de l'AE à l'assistance sociale sont plus susceptibles de justifier d'un nombre relativement moindre de semaines de travail. Arnau, Crémieux et Fortin (1998) de même que Fortin, Lacroix et Thibault (1999) tiennent implicitement pour acquis que les sujets se retrouvent à la droite du point *Max* en utilisant une variable qui mesure l'AE/AC en tant que « subvention » de l'emploi. L'assistance sociale est habituellement représentée par une ligne horizontale qui va du point *e*

(dépendance envers l'assistance sociale pendant toute l'année) jusqu'à la courbe des salaires (ligne *c*), en supposant que tout salaire gagné par les assistés sociaux fera l'objet d'une récupération fiscale intégrale. Dans le graphique 1a, la limite de revenu pour un particulier répondant à toutes ces conditions est illustrée par le trait le plus fort. Les solutions d'angle jouent un rôle important, en ce sens que les sujets auront tendance à se retrouver concentrés au point *Max* sur la ligne *b* et au point *e*, et de nombreuses études ont testé l'hypothèse voulant que des changements dans les incitatifs relatifs de l'AE et de l'assistance sociale se traduisent par des déplacements entre les deux.

## Graphique 1a
### Contraintes budgétaires avec assurance-emploi (AE) et assistance sociale (AS)

— Ligne *a* = Contrainte budgétaire pour les salariés
pente = -w = 451 $/semaine

····· Ligne *b* = Contrainte budgétaire pour les prestataires de l'AE ayant travaillé récemment
*b1* : pente = -w(1-*r*) = 202 $/semaine
*b2* : pente = -w(1+*r* * D/M) = 574 $/semaine

Point *e* = Revenu des personnes qui vivent entièrement de l'AS et qui n'ont pas travaillé récemment

Point *f* = Personnes qui ne touchent pas d'AS et qui n'ont pas travaillé récemment

*w* = Taux salarial (par semaine)
*s* = Taux des prestations d'AS (par semaine)
*r* = Taux de remplacement des prestations d'AE
*D* = durée max. d'AE/AC pour les travailleurs répondant aux critères d'admissibilité min.
*M* = durée min. d'emploi nécessaire pour être admissible à l'AE/AC

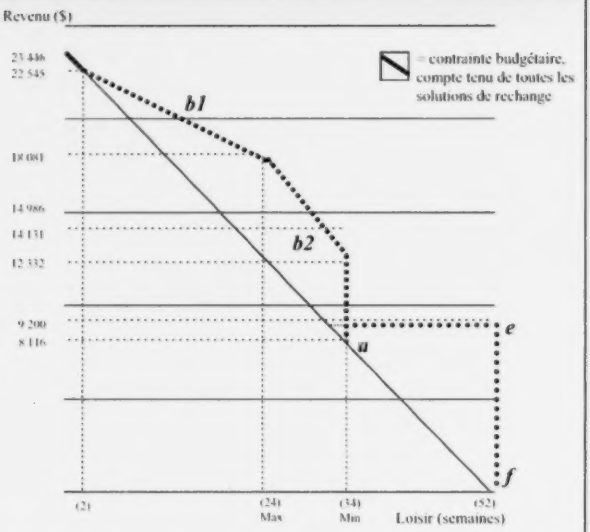


Ligne *a)* La rémunération représente les 2/3 du salaire horaire moyen de l'ensemble des travailleurs en 1997, soit 11,27 $ de l'heure. La rémunération hebdomadaire est calculée selon une semaine de 40 heures.

Ligne *b)* En vertu du régime actuel d'AE pour une personne vivant dans une région dont le taux de chômage se situe entre 7,0 % et 8,0 %. L'exigence minimale d'admissibilité est de 18 semaines de travail. Le sujet atteint le point Max (où les semaines de travail + les semaines d'AE + 2 semaines de carence = 52 semaines) à 28 semaines de travail.

Ligne *c)* En 1996, le taux hebdomadaire moyen des prestations d'AS était de 177 $, d'après les prestations moyennes pondérées par catégorie de bénéficiaire et par province. Les estimations sont pondérées selon le nombre de bénéficiaires dans chaque catégorie et dans chaque province [Conseil national de bien-être social (1997) et données inédites de DRHC]. La ligne *c* croise la ligne *a* à l'origine, puisqu'on suppose qu'il n'y a pas de période de carence.

Ligne *d)* En fonction à la fois des critères d'AE à la ligne *a* et des critères d'AS à la ligne *c*.

Cependant, la modélisation de l'assistance sociale dans le graphique 1a n'est pas entièrement fidèle. Conformément à l'objectif qui consiste à illustrer le modèle standard, le graphique 1b montre des contraintes budgétaires modifiées pour un bénéficiaire qui touche des prestations d'assistance sociale (sans avoir touché d'AE) pendant au moins une partie de l'année (ligne c). La représentation standard de l'assistance sociale est fidèle dans le contexte d'une période d'un mois au cours de laquelle la plus grande partie du revenu fera l'objet d'une récupération fiscale. Cependant, sur une base annuelle, on peut combiner emploi et assistance sociale sans récupération fiscale du salaire, puisque le niveau des prestations d'assistance sociale est déterminé par le revenu actuel (défini dans le contexte de notre période d'un mois) et les biens actuels. La pente de la ligne *c* est basée sur la moyenne pondérée des taux annuels de prestations d'assistance sociale selon la catégorie de

bénéficiaire et la province. La ligne *c* croise la ligne *a* à 0 semaine, en supposant qu'il n'y ait pas de période de carence pour l'assistance sociale[2].

Les particuliers qui combinent emploi pendant une partie de l'année, AE et assistance sociale au cours de la même année se retrouveraient sur la ligne *d*. C'est une meilleure solution que de toucher seulement de l'AE pendant la période de chômage au cours de l'année qui n'est pas pleinement couverte par l'AE, car les prestations d'assistance sociale touchées pendant les semaines non assurées par l'AE contribuent à relever le revenu. La ligne *d* commence au même niveau des semaines de chômage que la ligne *b*, qu'elle croise au point *Max*, où toutes les semaines de l'année correspondent à l'emploi et à une période de chômage couverte par l'AE, sauf pendant la période de carence de l'AE. Au-delà du point *Max*, il ne rime à rien de substituer d'autres semaines d'assistance sociale aux semaines d'AE, en supposant, comme dans ce cas particulier, que le taux des prestations d'AE est plus élevé que celui des prestations d'assistance sociale.

## Graphique 1b
### Contraintes budgétaires avec assurance-emploi (AE) et assistance sociale (AS)

— Ligne *a* = Contrainte budgétaire pour les salariés
pente = -w = 451 $/semaine

····· Ligne *b* = Contrainte budgétaire pour les prestataires de l'AE ayant travaillé récemment
*b1* : pente = -w(1-*r*) = 202 $/semaine
*b2* : pente = -w(1+*r* * D/M) = 574 $/semaine

····· Ligne *c* = Contrainte budgétaire pour les prestataires de l'AS ayant travaillé récemment
pente = -(w-s) = 274 $/semaine

– – Ligne *d* = Contrainte budgétaire pour les prestataires de l'AE et de l'AS ayant travaillé récemment
pente = -w(1+*r**D/M) + s(1+ DM) = 310 $/semaine

Point *e* = Revenu des personnes qui vivent entièrement de l'AS et qui n'ont pas travaillé récemment

Point *f* = Personnes qui ne touchent pas d' AS et qui n'ont pas travaillé récemment

*W* = Taux salarial (par semaine)
*s* = Taux des prestations d'AS (par semaine)
*r* = Taux de remplacement des prestations d'AE
*D* = durée max. d'AE/AC pour les travailleurs répondant aux critères d'admissibilité min.
*M* = durée min. d'emploi nécessaire pour être admissible à l'AE/AC

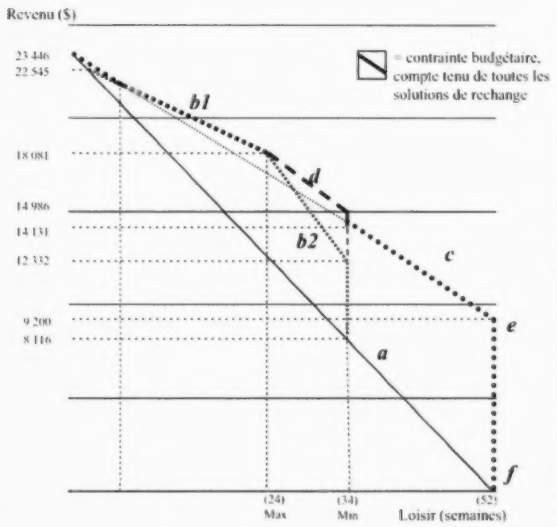


Ligne *a)* La rémunération représente les 2/3 du salaire horaire moyen de l'ensemble des travailleurs en 1997, soit 11,27 $ de l'heure. La rémunération hebdomadaire est calculée selon une semaine de 40 heures.

Ligne *b*) En vertu du régime actuel d'AE pour une personne vivant dans une région dont le taux de chômage se situe entre 7,0 % et 8,0 %. L'exigence minimale d'admissibilité est de 18 semaines de travail. Le sujet atteint le point Max (où les semaines de travail + les semaines d'AE + 2 semaines de carence = 52 semaines) à 28 semaines de travail.

Ligne *c*) En 1996, le taux hebdomadaire moyen des prestations d'AS était de 177 $, d'après les prestations moyennes pondérées par catégorie de bénéficiaire et par province. Les estimations sont pondérées selon le nombre de bénéficiaires dans chaque catégorie et dans chaque province [Conseil national de bien-être social (1997) et données inédites de DRHC]. La ligne *c* croise la ligne *a* à l'origine, puisqu'on suppose qu'il n'y a pas de période de carence.

Ligne *d*) En fonction à la fois des critères d'AE à la ligne *a* et des critères d'AS à la ligne *c*.

[2] En fait, il y aura vraisemblablement une période de carence, mais comme la réglementation régissant l'assistance sociale varie d'une province à l'autre et que l'admissibilité aux prestations dans chaque province dépend de la catégorie du bénéficiaire, il est difficile d'établir une estimation nationale.

Dans le modèle standard révisé présenté au graphique 1b, les sujets doivent choisir entre le travail pendant une partie de l'année seulement (les points de la ligne *a*); le travail une partie de l'année et l'AE (les points de la ligne *b*); le travail une partie de l'année et l'assistance sociale (les points de la ligne *c*); le travail une partie de l'année, l'AE et l'assistance sociale (ligne *d*); et l'assistance sociale seulement (point *e*). La limite du revenu pour un sujet dans toutes ces situations est représentée par le trait plus fort. Tant qu'une partie du chômage n'est pas couverte par l'AE, l'assistance sociale pendant les semaines non assurées offre un revenu plus élevé. Par conséquent, les lignes *c* et *d* représentent le niveau le plus élevé des combinaisons revenu-chômage sur une fourchette importante pour les sujets comptant relativement peu de semaines d'emploi, une fourchette qui s'élargit à mesure que le taux de salaire diminue.

## 3.2 Intégration des contraintes

L'assistance sociale telle qu'elle est illustrée dans le graphique 1b ne représente toujours pas un modèle très fidèle du régime, qui est assorti d'un certain nombre d'obstacles à l'entrée, mais également à la sortie. Les critères de l'assistance sociale reposant sur un examen du revenu du ménage et des biens du ménage ont pour effet de limiter l'admissibilité. En outre, le stigmate social associé à l'assistance sociale, et particulièrement l'opinion négative des employeurs envers les assistés sociaux, limite l'accès. Cela signifie qu'un nombre plus restreint de sujets pourra se prévaloir des options le long des lignes *c* et *d*, car les chômeurs dont le conjoint ou la conjointe travaille ou ceux qui ont des biens suffisants ne seront pas admissibles à l'assistance sociale. Les chômeurs dans les ménages comptant un seul soutien sont les plus susceptibles d'être admissibles à l'assistance sociale. Cependant, à plus long terme, un plus grand nombre de ménages satisferont aux critères d'admissibilité de l'assistance sociale. Les ménages dont le revenu est insuffisant, peut-être à cause de périodes de chômage non assurées, finiront par épuiser leurs biens et les ménages comptant plus d'un soutien pourront devenir admissibles à l'assistance sociale si les deux soutiens se retrouvent en chômage.

Les assistés sociaux sans emploi sont assujettis à des contraintes dans le cadre du régime qui peuvent les empêcher d'occuper un emploi pendant qu'ils touchent de l'assistance sociale. La première de ces contraintes est le niveau élevé du taux effectif marginal d'imposition, qui a pour effet de récupérer les prestations d'assistance sociale qui avaient été versées aux bénéficiaires qui acceptent un emploi. Selon les estimations, en 1995, les taux nets de remplacement du revenu par l'assistance sociale en Ontario allaient de 25 % chez un célibataire à 59 % chez un couple marié dont le ménage compte un seul soutien, qui a deux enfants et qui gagne le salaire moyen des travailleurs de la production. Ces taux augmentent pour osciller entre 35 % et 77 %, respectivement, pour les particuliers occupant des emplois dont la rémunération correspond aux deux tiers du salaire moyen d'un travailleur de la production (OCDE 1999a). Le retrait total ou partiel des prestations supplémentaires d'assistance sociale, par exemple une subvention de logement ou l'accès au logement social, des prestations complémentaires d'assurance-santé et de soins dentaires et des subventions pour la garde des enfants (Conseil national du bien-être social, 1993; OCDE, 1999b), ne fait qu'ajouter à ce qu'il en coûte de quitter l'assistance sociale.

Il y a d'autres coûts à assumer pour quitter l'assistance sociale qui deviennent des coûts fixes de l'acceptation d'un emploi. La probabilité de subir ces coûts fixes dépend de la probabilité de retourner à l'assistance sociale, qui, à son tour, dépend du risque de chômage futur et de la probabilité qu'il soit couvert par l'AE. Un important coût fixe est celui de présenter une nouvelle demande de prestations fondées sur un examen des moyens, qui cause une incertitude considérable chez les demandeurs (Atkinson et Micklewright, 1991). Le processus de présentation d'une nouvelle demande d'assistance sociale, qui fait appel à des formulaires complexes, est un autre coût fixe qu'assument les personnes qui quittent l'assistance sociale. Les procédures administratives concernant le retrait complet ou partiel des prestations d'assistance sociale complémentaires comme les subventions de logement ou le logement social lorsque l'assisté social accepte un emploi, de même que le rajustement de ces prestations lorsqu'il présente une nouvelle demande d'assistance sociale, font augmenter les coûts fixes de l'acceptation d'un emploi temporaire. Ces facteurs peuvent être des désincitatifs tels que les assistés sociaux hésiteront à accepter un emploi à court terme pendant qu'ils touchent de l'assistance sociale, de sorte qu'ils pourront se retirer complètement de la population active et vivre à temps plein de l'assistance sociale. De plus, par rapport au régime d'AE, le régime d'assistance sociale n'a pas la structure institutionnelle qui permettrait de veiller à ce que les exigences en matière de recherche d'emploi soient respectées. Par conséquent, les administrateurs du régime pourront décider que la recherche d'emploi des assistés sociaux qui présentent une nouvelle demande d'assistance sociale après avoir occupé un emploi à court terme est insuffisante. Ces coûts peuvent être relativement importants par rapport aux gains nets de revenu que représente un emploi à court terme, et ils signifient que les divers points des lignes *c* et *d* ne font peut-être pas véritablement partie des options dont peuvent se prévaloir les assistés sociaux.

Le cadre travail-loisir présenté au graphique 1c est probablement une illustration plus fidèle des incitatifs des deux régimes. Même s'il est difficile d'intégrer les répercussions des contraintes non monétaires associées à l'assistance sociale, un modèle du régime d'assistance sociale illustré par une ligne verticale allant du point *f* au point *e*, comme on le voit dans le graphique 1c, pourrait en être une approximation. Ce modèle saisit les répercussions des contraintes à l'admissibilité à l'assistance sociale, ce qui signifie que la ligne *c* ne représente pas une solution de rechange pour un grand nombre des personnes qui seraient admissibles à l'assistance sociale, parce qu'elles ne satisfont pas au critère du revenu du ménage ou à celui de l'examen des ressources. De plus, le modèle reflète les obstacles qui empêchent les bénéficiaires de travailler une partie de l'année, de sorte que les assistés sociaux sont limités au non-emploi. Le modèle illustré au graphique 1c suppose des solutions d'angle, notamment un déplacement à partir du point *Max* sur la ligne *b* ou des points à sa droite jusqu'au point *e*, comme dans le modèle original présenté dans le graphique 1a.

Pour les sujets qui font face à des contraintes en matière d'emploi, les revenus peuvent être si faibles que l'assistance sociale représentera peut-être des prestations sensiblement plus importantes que les solutions de rechange. Les sujets qui font face à des contraintes quantitatives peuvent soit être incapables d'accumuler suffisamment d'heures de travail pour être admissibles à l'AE, soit connaître des périodes de chômage qui finissent par épuiser leurs prestations. Dans le graphique 1c, une contrainte absolue simple par rapport au nombre de semaines de travail, soit 17, c'est-à-dire moins que le minimum nécessaire

pour être admissible à l'AE, signifierait que les chômeurs dans cette situation auraient un choix de points le long de la ligne *a* jusqu'à la contrainte de l'emploi ou le long du segment vertical *f-e* s'ils choisissent l'assistance sociale. Phipps (1990 et 1991) propose une formule plus complexe, dans le cadre de laquelle on tient pour acquis que les sujets font face à des contraintes s'ils ne peuvent pas accomplir le nombre souhaité de semaines de travail à leur taux salarial observé.

La dynamique du passage de l'assurance emploi à l'assistance sociale est très différente chez les sujets qui font face à des contraintes sur le plan de l'emploi et chez les autres. Dans le modèle standard, les sujets réagissent surtout à des changements dans les avantages financiers relatifs des deux régimes, bien que l'accès à l'assistance sociale soit plus limité. Dans le modèle assorti de contraintes, l'interaction des contraintes relatives au marché du travail (la limite des semaines d'emploi) et des contraintes découlant des critères d'admissibilité joue un rôle crucial. Les sujets sont aux prises avec une série de contraintes telles qu'ils passent d'une situation caractérisée par l'emploi une partie de l'année et des prestations d'AE à une situation caractérisée par l'emploi une partie de l'année suivie d'une période de chômage sans AE, puis du retrait complet de la population active, pour vivre de l'assistance sociale. Ces contraintes peuvent avoir l'effet cumulatif de modifier le profil de la participation à la population active, c'est-à-dire, dans le cas qui nous occupe, amener les sujets à renoncer à travailler une partie de l'année.

## Graphique 1c
### Contraintes budgétaires avec assurance-emploi (AE) et assistance sociale (AS)

— Ligne *a* = Contrainte budgétaire pour les salariés
pente = -w = 451 $/semaine

····· Ligne *b* = Contrainte budgétaire pour les prestataires de l'AE ayant travaillé récemment
*b1* : pente = -w(1-*r*) = 202 $/semaine
*b2* : pente = -w(1+*r* * D/M) = 574 $/semaine

Point *e* = Revenu des personnes qui vivent entièrement de l'AS et qui n'ont pas travaillé récemment

Point *f* = Personnes qui ne touchent pas d'AS et qui n'ont pas travaillé récemment

*W* = Taux salarial (par semaine)
*s* = Taux des prestations d'AS (par semaine)
*r* = Taux de remplacement des prestations d'AE
*D* = durée max. d'AE/AC pour les travailleurs répondant aux critères d'admissibilité min.
*M* = durée min. d'emploi nécessaire pour être admissible à l'AE/AC

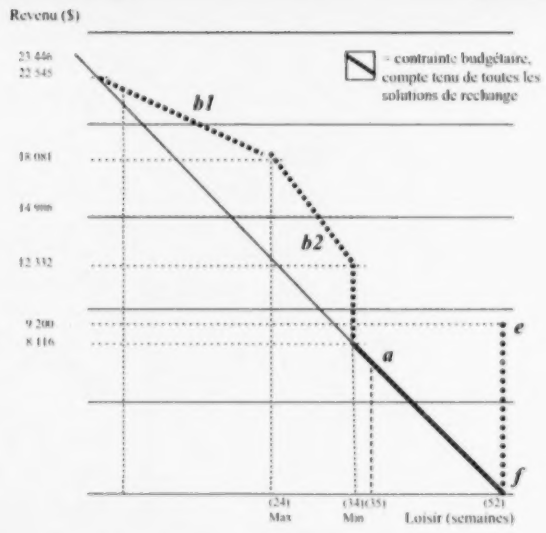


Ligne *a)* La rémunération représente les 2/3 du salaire horaire moyen de l'ensemble des travailleurs en 1997, soit 11,27 $ de l'heure. La rémunération hebdomadaire est calculée selon une semaine de 40 heures.

Ligne *b*) En vertu du régime actuel d'AE pour une personne vivant dans une région dont le taux de chômage se situe entre 7,0 % et 8,0 %. L'exigence minimale d'admissibilité est de 18 semaines de travail. Le sujet atteint le point Max (où les semaines de travail + les semaines d'AE + 2 semaines de carence = 52 semaines) à 28 semaines de travail.

Ligne *c*) En 1996, le taux hebdomadaire moyen des prestations d'AS était de 177 $, d'après les prestations moyennes pondérées par catégorie de bénéficiaire et par province. Les estimations sont pondérées selon le nombre de bénéficiaires dans chaque catégorie et dans chaque province [Conseil national de bien-être social (1997) et données inédites de DRHC]. La ligne *c* croise la ligne *a* à l'origine, puisqu'on suppose qu'il n'y a pas de période de carence.

Ligne *d*) En fonction à la fois des critères d'AE à la ligne *a* et des critères d'AS à la ligne *c*.

# 4. *Incidence de l'assurance-emploi (AE) et de l'assistance sociale (AS) en 1999*

Dans la section précédente, un modèle travail-loisir standard révisé et un modèle simple assorti de contraintes ont été présentés. L'Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi donne un aperçu récent de l'incidence de l'AE et de l'assistance sociale. Il s'agit d'un supplément trimestriel de l'Enquête sur la population active qui est mené auprès d'un panel de l'échantillon intégral, c'est-à-dire un sous-ensemble des personnes qui, au moment de l'enquête, sont en chômage ou se sont retirées de la population active, mais qui ont été employées au cours des deux années précédentes. En 1999, l'échantillon comptait environ 2 500 répondants par enquête. L'Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi fournit de l'information sur l'incidence de l'AE et de l'assistance sociale chez ces personnes selon des moyennes calculées à partir de quatre moments de l'année, et elle permet de faire une évaluation systématique des catégories de travailleurs couverts par le régime d'AE de même que des caractéristiques de ceux qui ne sont pas admissibles aux prestations.

Le tableau 1 donne un aperçu général des tendances du recours à l'AE et à l'assistance sociale, suivant la convention récente qui consiste à présenter les données relatives à l'utilisation de l'AE selon un cadre qui fait la distinction entre les prestataires qui peuvent être admissibles et ceux qui peuvent être inadmissibles [Statistique Canada (1999)]. La distinction entre l'admissibilité possible et l'inadmissibilité possible repose surtout sur les critères du régime. Parmi les personnes qui auraient été admissibles à l'AE, 54,7 % des chômeurs ont reçu des prestations. Le recours à l'assistance sociale était relativement faible, ne représentant que 6,7 % des chômeurs qui auraient été admissibles. Comme on pouvait s'y attendre, le recours à l'AE réduit de beaucoup la nécessité de recourir à l'assistance sociale : l'incidence de l'assistance sociale chez les personnes qui répondaient aux critères d'admissibilité à l'AC était relativement faible, soit 3,0 %.

Cependant, une partie des personnes qui avaient une expérience de travail récente ont pu se tourner plus rapidement vers l'assistance sociale si elles étaient inadmissibles à l'AE ou si elles avaient épuisé leurs prestations d'AE et n'avaient pas d'autres moyens de subsistance. L'incidence du recours à l'assistance sociale était la plus élevée (21,2 %) chez les personnes qui n'avaient pas accumulé suffisamment d'heures de travail pour être admissibles à l'AE. Elle était plus élevée que chez les sujets qui avaient demandé de l'AE au cours des 12 mois précédents mais qui avaient épuisé leurs prestations (10,3 %). Cette incidence plus faible du recours à l'assistance sociale chez les prestataires qui ont épuisé leur AE par rapport à ceux qui n'étaient pas admissibles à l'AE peut s'expliquer par de meilleurs antécédents de travail et des périodes moins longues sans revenu.

Les sujets qui n'avaient pas eu d'emploi au cours des 12 mois précédents constituaient la majorité des personnes éventuellement inadmissibles à l'AE. Dans ce groupe, l'incidence du recours à l'assistance sociale était sensiblement plus élevée, à 21,7 % (voir le tableau 1). En fait, parmi les 159 000 chômeurs appartenant à des ménages qui touchaient de l'assistance sociale, 97 000, soit 61,1 %, étaient sans emploi depuis au moins 12 mois.

Ce groupe comprenait des chômeurs qui venaient récemment d'intégrer ou de réintégrer la population active et des personnes ayant perdu leur emploi qui étaient devenues des chômeurs à long terme. L'incidence du recours à l'assistance sociale était la plus élevée (33,4 %, colonne 1e) chez les chômeurs à long terme (plus de 12 mois) qui avaient précédemment travaillé par rapport aux personnes qui avaient intégré/réintégré la population active (9,7 %). Il se peut que ces dernières puissent compter sur le revenu d'autres membres de leur ménage, puisqu'elles avaient réussi auparavant à demeurer à l'extérieur de la population active; il se peut également que leurs difficultés sur le marché du travail ne remontent pas à aussi longtemps.

## Tableau 1
Chômeurs éventuellement admissibles et éventuellement inadmissibles à l'AE : prestations d'assurance-emploi (AE) et assistance sociale (AS) selon le statut du ménage, 1999

| | Tous les sujets | | | | | Célibataires + couples (aucun soutien) + parents seuls | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1a | 1b | 1c | 1d | 1e | 2a | 2b | 2c | 2d | 2e |
| Catégorie de chômeurs | Tous les chômeurs | Incidence AE | Incidence AS | Incidence AE (%) | Incidence AS (%) | Chômeurs | Incidence AE | Incidence AS | Incidence AE (%) | Incidence AS (%) |
| **Tous les chômeurs** | **1 141 000** | **323 000** | **159 000** | **28,3 %** | **13,9 %** | **579 000** | **153 000** | **148 000** | **26,4 %** | **25,6 %** |
| **Éventuellement inadmissibles à l'AE** | **550 000** | **0** | **119 000** | **0,0 %** | **21,7 %** | **297 000** | **0** | **114 000** | **0,0 %** | **38,4 %** |
| Aucun travail depuis 12 mois | 367 000 | 0 | 97 000 | 0,0 % | 26,4 % | 215 000 | 0 | 92 000 | 0,0 % | 42,9 % |
| Intègrent/réintègrent la population active | 109 000 | 0 | 11 000 | 0,0 % | 9,7 % | 42 000 | 0 | 10 000 | 0,0 % | 24,5 % |
| Ont travaillé il y a plus d'un an | 259 000 | 0 | 86 000 | 0,0 % | 33,4 % | 174 000 | 0 | 82 000 | 0,0 % | 47,2 % |
| Travailleurs indépendants | 56 000 | 0 | 9 000 | 0,0 % | 15,5 % | 27 000 | 0 | 8 000 | 0,0 % | 29,9 % |
| Motif de cessation d'emploi | | | | | | | | | | |
| Retour aux études | 53 000 | 0 | .. | 0,0 % | 2,1 % | 21 000 | 0 | .. | 0,0 % | 5,2 % |
| Démission sans motif valable | 74 000 | 0 | 13 000 | 0,0 % | 17,0 % | 33 000 | 0 | 13 000 | 0,0 % | 38,0 % |
| **Éventuellement admissibles à l'AE** | **591 000** | **323 000** | **39 000** | **54,7 %** | **6,7 %** | **282 000** | **153 000** | **34 000** | **54,2 %** | **12,1 %** |
| Ne répondaient pas aux critères d'admissilité | 118 000 | 0 | 25 000 | 0,0 % | 21,2 % | 58 000 | 0 | 22 000 | 0,0 % | 38,0 % |
| Répondaient aux critères d'admissibilité | 473 000 | 323 000 | 14 000 | 68,3 % | 3,0 % | 224 000 | 153 000 | 12 000 | 68,3 % | 5,4 % |
| N'ont pas demandé d'AE | 28 000 | 0 | 0 | 0,0 % | 1,6 % | 14 000 | 0 | 0 | 0,0 % | 3,2 % |
| Ont demandé de l'AE | 445 000 | 323 000 | 14 000 | 72,6 % | 3,1 % | 210 000 | 153 000 | 12 000 | 72,8 % | 5,6 % |
| N'ont pas touché d'AE depuis le dernier emploi | 10 000 | 0 | 0 | 0,0 % | 3,3 % | 4 000 | 0 | 0 | 0,0 % | 8,0 % |
| Ont touché de l'AE depuis le dernier emploi ou ont établi leur droit à l'AE | 435 000 | 323 000 | 14 000 | 74,3 % | 3.1 % | 206 000 | 153 000 | 11 000 | 74,3 % | 5,5 % |
| Ont demandé de l'AE au cours des 12 derniers mois — prestations épuisées | 56 000 | 0 | 6 000 | 0,0 % | 10,3 % | 30 000 | 0 | 5 000 | 0,0 % | 17,8 % |
| Ont touché de l'AE ou ont établi leur droit à l'AE | 379 000 | 323 000 | 8 000 | 85,2 % | 2,1 % | 176 000 | 153 000 | 6 000 | 86,8 % | 3,4 % |
| Attendent des prestations | 56 000 | 0 | .. | 0,0 % | 1,1 % | 23 000 | 0 | .. | 0,0 % | 2,7 % |
| Ont touché des prestations pendant la semaine de référence | 323 000 | 323 000 | 7 000 | 100,0 % | 2,2 % | 153 000 | 153 000 | 5 000 | 100,0 % | 3,6 % |

Source : Statistique Canada, données inédites de l'Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi.

Comme la distinction entre les sujets éventuellement admissibles à l'AE et les sujets éventuellement inadmissibles repose sur des critères particuliers du programme, elle n'est pas tout à fait appropriée pour analyser l'interaction entre l'AE et l'assistance sociale, puisque les raisons pour lesquelles les sujets ne touchent pas d'AE sont variées. Cependant, la principale différence entre les deux groupes est la suivante : est-ce que le sujet a travaillé ou non au cours de l'année précédente. Comme les chômeurs éventuellement admissibles à l'AE avaient en réalité tous travaillé récemment, ils peuvent se retrouver sur les lignes *a*, *b*, *c* ou *d* du graphique 1b. Les chômeurs ayant travaillé pendant l'année comprennent non seulement les sujets éventuellement admissibles à l'AE dans le tableau 1, mais également les travailleurs indépendants, ceux qui ont quitté un emploi pour retourner aux études ou ceux qui ont démissionné sans motif valable.

Le graphique 2 illustre la distribution des chômeurs selon le cadre proposé dans le graphique 1b, puisque c'est celui qui a le plus vaste éventail de possibilités. On trouvera dans le tableau A1 de l'annexe A une explication plus détaillée de la transposition des données du tableau 1 au graphique 2. La courbe de distribution est plus conforme au modèle illustré au graphique 1c, qui intègre des contraintes significatives relatives au recours à l'assistance sociale. Parmi les chômeurs, le plus vaste groupe (40,2 %) est celui des sujets qui étaient admissibles à toucher des prestations d'AE en 1999 (sur la ligne *b*). Parmi les chômeurs qui touchaient un soutien financier gouvernemental, le deuxième groupe en importance, à 8,5 %, était celui des chômeurs à long terme qui recevaient de l'assistance sociale. Au total, 5,5 % des chômeurs avaient occupé un emploi au cours des 12 mois précédents et touchaient de l'assistance sociale (la somme des sujets des lignes *c* et *d*), ce qui n'est pas beaucoup, étant donné que les lignes *c* et *d* représenteraient le niveau de revenu le plus élevé pour un éventail important de situations d'emploi, si ces solutions de rechange étaient plus largement accessibles.

## Graphique 2
### Contraintes budgétaires avec assurance-emploi (AE) et assistance sociale (AS). Distribution des chômeurs. Enquête de 1999 sur la couverture de la population par l'assurance-emploi

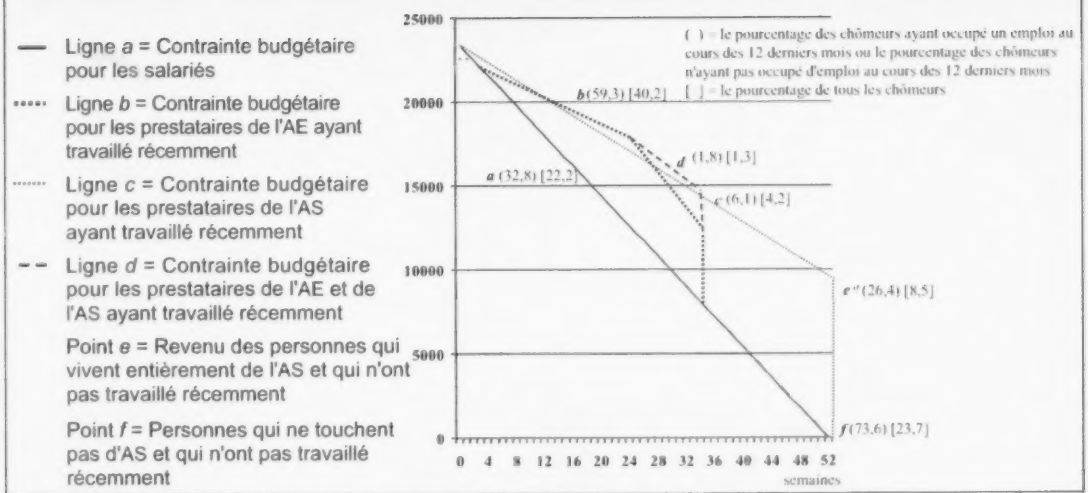


*a) Le point* **e** *comprend les personnes qui ont touché de l'AS, de l'AE ou les deux.*

Source : Statistique Canada, données inédites de l'Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi.

La distribution des sujets entre ceux qui sont éventuellement admissibles à l'AE à la ligne *b* et les chômeurs à long terme vivant de l'assistance sociale (point *e*) est également conforme aux obstacles à la fois lorsqu'il s'agit d'accéder à l'assistance sociale et lorsqu'il s'agit de combiner emplois à court terme et assistance sociale. Une part beaucoup plus vaste des chômeurs (22,2 %) se retrouvait sur la ligne *a* plutôt que sur la ligne *c* (4,2 %) à toucher des prestations d'assistance sociale, bien que la ligne *c* soit préférable à la ligne *a* sur une fourchette significative. En particulier, 36,7 % des sujets de la ligne *a* n'avaient pas accumulé suffisamment de semaines d'emploi au cours des 12 mois précédents pour être admissibles aux prestations d'AE et par conséquent, se retrouveraient dans la partie inférieure de la ligne *a*, à la droite de son intersection avec la ligne *b*[3]. La part relativement élevée des sujets se trouvant dans la partie inférieure de la ligne *a* confirme également l'existence de contraintes à l'emploi pour certains d'entre eux. Relativement peu de sujets (1,3 %) avaient connu l'emploi pendant une partie de l'année, l'AE et l'assistance sociale au cours d'une même période de 12 mois (ligne *d*), mais cette solution de rechange représente un revenu plus élevé si les prestations d'AE ne couvrent pas toute la période de chômage pendant l'année. De plus, la part des sujets sur les lignes *c* et *d* qui combinaient travail pendant une partie de l'année et assistance sociale à plus long terme était vraisemblablement inférieure à celle que montre le graphique 2, car certains étaient en transit vers le point *e*. Ces sujets en transit ont pu perdre leur emploi ou avoir démissionné, ne pas avoir été admissible à l'AE ou avoir épuisé leurs prestations et par conséquent, s'être tournés vers l'assistance sociale à court terme, de sorte que même s'ils avaient travaillé récemment, ils étaient en fait en transition vers le chômage et une dépendance totale envers l'assistance sociale. Parmi les 4,2 % des chômeurs ayant occupé un emploi au cours des 12 derniers mois et qui touchaient de l'assistance sociale (sur la ligne *c*), 2,2 % ne répondaient pas aux critères d'admissibilité à l'AE et 1,1 % avaient volontairement quitté leur dernier emploi. Parmi les 1,3 % qui avaient travaillé, touché de l'AE puis de l'assistance sociale (sur la ligne *d*), 0,5 % avaient épuisé leurs prestations d'AE (voir le tableau A1).

Deux éléments de preuve viennent confirmer l'affirmation voulant qu'une part importante des chômeurs aient été aux prises avec des contraintes à l'emploi. Si le déplacement des sujets de la ligne *b* au point *e* était un choix reposant sur les incitatifs relatifs, les sujets n'ont pas vraiment de raison de retarder leur demande d'assistance sociale, mais l'incidence de l'assistance sociale augmente considérablement seulement après qu'un laps de temps considérable se soit écoulé depuis la perte de l'emploi. Le graphique 3 montre qu'en 1999, l'incidence de l'assistance sociale est passée de 7,9 % chez les chômeurs qui avaient perdu leur emploi depuis 0 à 12 mois à 23,7 % chez ceux qui l'avaient perdu depuis 13 à 24 mois, à 33,1 % chez ceux qui l'avaient perdu depuis 37 à 60 mois et à 43,9 % chez les chômeurs qui avaient perdu leur emploi plus de 60 mois plus tôt. Stark (1999) a constaté que l'incidence de l'assistance sociale augmentait sensiblement 50 semaines après la cessation d'emploi, ce qui s'explique plus vraisemblablement par l'épuisement des autres solutions de rechange, comme ce serait le cas chez les sujets aux prises avec des contraintes à l'emploi. Deuxièmement, si le passage de la catégorie emploi intermittent et AE à la catégorie assistance sociale reflétait le modèle standard, les personnes choisissant de vivre à temps plein de l'assistance sociale auraient vraisemblablement été admissibles à l'AE, étant donné l'écart relativement long qui s'est écoulé entre la cessation d'emploi et le recours à

[3] Selon les résultats illustrés au tableau A1, qui montrent que 93 000 des 253 000 sujets de la ligne a, soit 36,7 %, n'avaient pas réussi à travailler pendant suffisamment de semaines au cours des 12 semaines précédentes pour être admissibles à l'AE

l'assistance sociale. Cependant, en 1998, parmi les personnes qui avaient perdu leur emploi entre 13 et 24 mois plus tôt, seulement 41,5 % avaient touché des prestations d'AE après la cessation d'emploi. En revanche, l'incidence de l'AE était de 61,3 % chez les personnes qui avaient travaillé puis s'étaient retrouvées sans emploi au cours des 12 mois précédents.

L'une des raisons qui expliquent la période apparemment longue pendant laquelle les sujets ne touchent ni salaire d'un emploi, ni soutien financier gouvernemental concerne peut-être tout simplement les critères d'admissibilité à l'AS. Selon cette hypothèse, les particuliers dont les biens dépassent les niveaux d'admissibilité à l'assistance sociale ont été forcés de vivre de ces biens jusqu'à leur épuisement, pour pouvoir être admissibles à l'assistance sociale. Cependant, ce comportement semble plus compatible avec celui des sujets aux prises avec des contraintes à l'emploi. Autre explication possible : il peut également y avoir d'autres soutiens dans le ménage, bien qu'il semble peu probable que les ménages attendent que tous les soutiens soient sans emploi pour pouvoir opter pour l'assistance sociale. Cette explication est elle aussi plus compatible avec le comportement des sujets aux prises avec des contraintes à l'emploi.

**Graphique 3**
**Incidence de l'assistance sociale (AS) chez les chômeurs selon la durée du chômage, 1999**

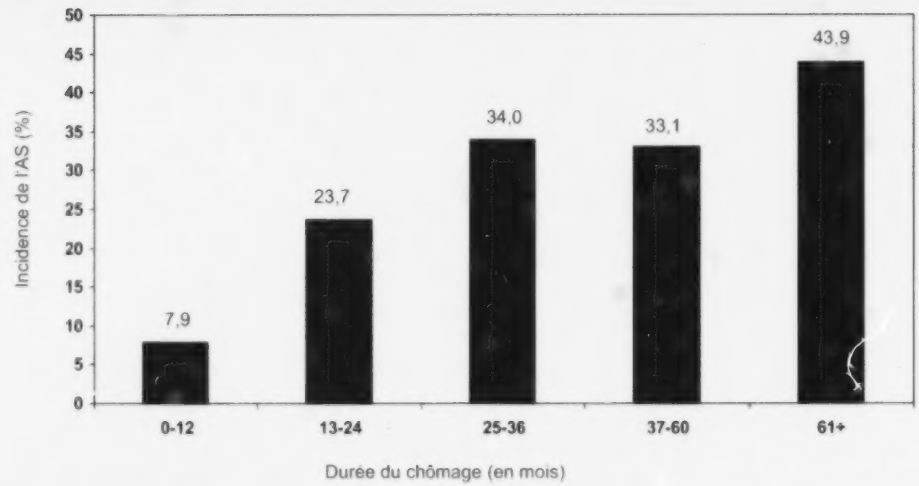


a) D'après des estimations révisées à partir des données de l'Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi, et qui diffèrent légèrement des estimations utilisées ailleurs dans ce rapport.

Source : Statistique Canada, données inédites de l'Enquête de 1999 sur la couverture de la population par l'assurance-emploi.

## *Statut du ménage*

L'examen des ressources reposant sur le revenu du ménage est une importante contrainte à l'assistance sociale. Si on divise les chômeurs en deux groupes, ceux dont le ménage ne compte aucun soutien (graphique 4a)[4], pour lesquels cette contrainte n'est pas obligatoire, et les chômeurs dans les ménages comptant au moins un soutien (graphique 4b), où elle a force exécutoire, on peut évaluer les répercussions de cette contrainte. On devrait retrouver un nombre beaucoup plus important de chômeurs dans les ménages sans soutien qui touchent de l'assistance sociale, puisque les chômeurs dans les ménages comptant un autre soutien sont aux prises avec des contraintes sur le plan de l'admissibilité à l'assistance sociale. Dans le graphique 4a, ceux qui touchent de l'assistance sociale (la somme de *c*, *d* et *e*) représentaient 25,6 % des chômeurs, par rapport à seulement 1,8 % dans le graphique 4b. Ce pourcentage comprenait le nombre significatif de chômeurs ayant une expérience d'emploi récente aux lignes *c* et *d* (9,7 %) du graphique 4a.

Par contraste, l'emploi pendant une partie de l'année, sans revenu supplémentaire provenant de l'AE, et peut-être même avec des prestations d'AE, peut se révéler moins intéressant ou viable pour les chômeurs dans les ménages comptant un seul soutien. Parmi les chômeurs des ménages ne comptant pas de soutien, seulement 16,6 % se retrouvaient dans la catégorie de l'emploi pendant une partie de l'année seulement (sur la ligne *a*), par rapport à 28,0 % des chômeurs dans les ménages comptant au moins un soutien. Ceux qui avaient eu un emploi pendant une partie de l'année et qui étaient admissibles à l'AE (sur la ligne *b*) représentaient 36,5 % de tous les chômeurs dans les ménages ne comptant pas de soutien, par rapport à 44,0 % de tous les chômeurs dans les ménages comptant au moins un soutien. Parmi les chômeurs de la ligne *a*, l'écart entre ceux qui proviennent de ménages sans soutien et ceux qui proviennent de ménages comptant un soutien laisse penser que cette solution est moins viable et que, par conséquent, une partie des chômeurs dans ces ménages peuvent être forcés de se tourner vers l'assistance sociale.

Il y a lieu de penser que la difficulté de combiner travail à court terme et assistance sociale peut jouer un rôle significatif lorsqu'il s'agit d'expliquer la part relativement élevée des chômeurs à long terme parmi les chômeurs des ménages ne comptant pas de soutien (37,2 %, somme des points *e* et *f*) du graphique 4a, par rapport aux chômeurs dans les ménages comptant au moins un soutien (27,0 %) du graphique 4b. Cette différence reflétait une forte incidence du recours à l'assistance sociale chez les premiers, soit 15,9 % (point *e*), par rapport à seulement 0,8 % chez les seconds. Comme 26,2 % de ceux-ci ne touchaient pas d'assistance sociale (au point *f*) par rapport à 21,3 % des premiers, il se peut que les chômeurs des ménages sans soutien n'affichent pas nécessairement de caractéristiques telles qu'ils sont plus enclins au chômage à long terme. La part significative des chômeurs dans les ménages sans soutien au point *f* peut également être une conséquence des critères d'admissibilité à l'assistance sociale, puisqu'elle comprend des sujets qui vivent de leur épargne, peut-être parce qu'ils ne répondent pas au critère de l'examen des ressources de l'assistance sociale. Des facteurs de désincitation qui empêchent les assistés sociaux d'accepter un emploi ont été invoqués par Gregg et Wadsworth (1996) pour expliquer pourquoi le chômage était de plus en plus concentré dans les ménages sans emploi.

---

[4] Il s'agit des personnes seules, des chefs de familles monoparentales et des chômeurs dans les couples dont aucun membre n'est soutien du ménage. L'inclusion d'enfants à charge sans emploi a tendance à sous-évaluer l'importance de l'AE, car la part de ces personnes qui touchent de l'AE est relativement faible.

## Graphique 4a

Contraintes budgétaires avec assurance-emploi (AE) et assistance sociale (AS). Distribution des chômeurs. Enquête de 1999 sur la couverture de la population par l'assurance-emploi. Chômeurs dans les ménages ne comptant aucun soutien

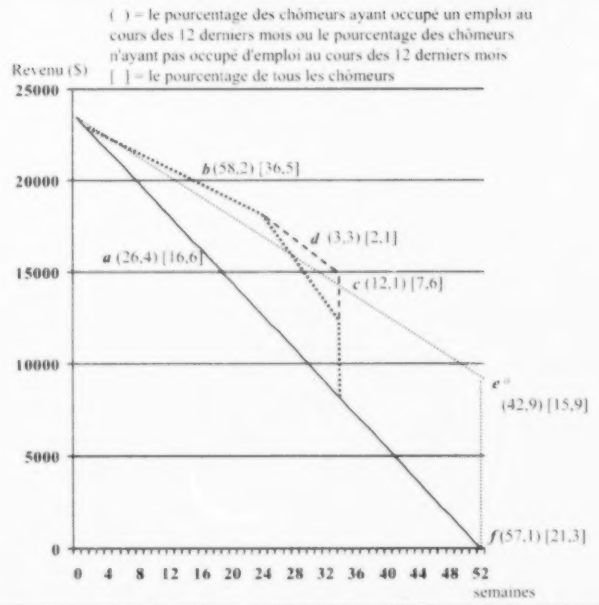


——— Ligne *a* = Contrainte budgétaire pour les salariés.

····· Ligne *b* = Contrainte budgétaire pour les prestataires de l'AE ayant travaillé récemment.

····· Ligne *c* = Contraintes budgétaires pour les prestataires de l'AS ayant travaillé récemment.

## Graphique 4b

Contraintes budgétaires avec assurance-emploi (AE) et assistance sociale (AS). Distribution des chômeurs. Enquête de 1999 sur la couverture de la population par l'assurance-emploi. Chômeurs dans les ménages comptant au moins un soutien

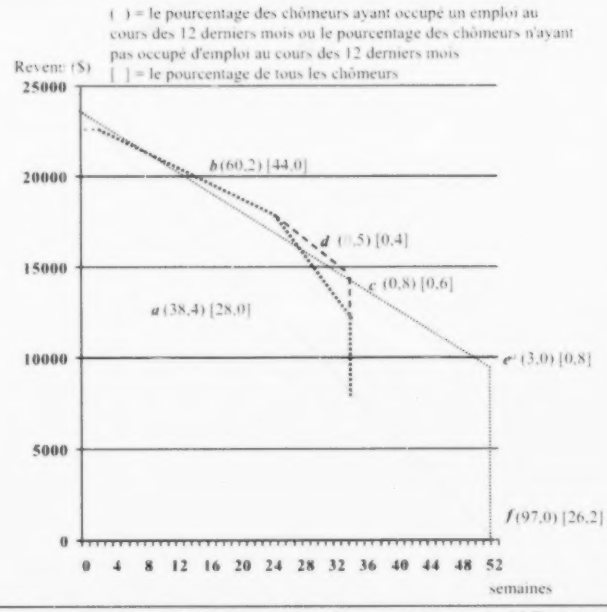


– – – – Ligne *d* = Contrainte budgétaire pour les prestataires de l'AE et de l'AS ayant travaillé récemment.

Point *e* = Revenu des prestataires de l'AS qui n'ont pas travaillé récemment.

Point *f* = Personnes qui ne touchent pas d'AS et qui n'ont pas travaillé récemment.

*a)* Le point *e* comprend les personnes qui ont touché de l'AS, de l'AE ou les deux.

Source : Statistique Canada, données inédites de l'Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi.

# 5. *Variations de l'incidence de l'assurance-emploi(AE)/assurance-chômage (AC) et de l'assistance sociale, 1987-1997*

On verra dans cette section les courbes de distribution pour 1987 et 1997 selon les données de l'Enquête sur les finances des consommateurs, à partir du même cadre que celui qui a été utilisé pour analyser des données de l'Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi. Entre 1987 et 1997, il y a eu des changements importants dans les paramètres de l'AE/AC — l'index de Sargent a chuté, passant de 143,9 à 96,0 entre 1987 et 1997 (1970 = 100) (Sargent, 1995)[5]. Un index global du niveau des prestations réelles d'assistance sociale montre que ces dernières étaient à peu près au même niveau en 1997 qu'en 1987, après avoir augmenté dans l'intervalle[6]. Le modèle présenté dans le graphique 1c prédirait donc un déplacement de la courbe de distribution des chômeurs, qui serait passée de la catégorie de l'emploi pendant une partie de l'année suivi d'AE à la catégorie du chômage à long terme et de l'assistance sociale entre 1987 et 1997. En général, les conditions du marché du travail pour 1987 et pour 1997, mesurées selon le taux de chômage, étaient relativement semblables (8,8 % et 9,1 %, respectivement), de sorte que les différences dans l'incidence de l'AE et de l'assistance sociale sont plus vraisemblablement le reflet de changements structurels dans le recours aux deux régimes que des fluctuations du cycle économique. Une différence est toutefois digne de mention, et c'est la part des chômeurs à long terme (53 semaines ou plus), qui est passée de 9,1 % des chômeurs en 1987 à 12,2 % en 1997.

Les graphiques 5a et 5b montrent les distributions qui nous intéressent pour ces deux années, à partir du même cadre que celui qui a été utilisé pour analyser les données de l'Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi. Cependant, certains changements dans la distribution du recours à l'AE et à l'assistance sociale ont pu être influencés par des changements dans la distribution des chômeurs. Par conséquent, nous avons d'abord fait une décomposition simple pour avoir une idée de l'importance relative des changements dans la distribution de l'incidence du passage du chômage à l'assistance sociale par rapport à l'augmentation de l'incidence de l'assistance sociale parmi les divers groupes. Nous avons ensuite fait une analyse à plusieurs variables qui a confirmé l'augmentation de l'incidence de l'assistance sociale parmi les groupes, compte tenu d'un éventail beaucoup plus vaste de caractéristiques individuelles. Enfin, nous présenterons des données sur la participation des chômeurs au

---

[5] L'index de Sargent des désincitatifs de l'AE/AC est une mesure du régime d'AE/AC qui combine l'information sur les critères d'admissibilité et la durée moyenne des prestations dans les régions individuelles de l'AE/AC.

[6] Le taux national composite des prestations d'assistance sociale est estimé à partir de la moyenne pondérée des taux composites des prestations dans les provinces. Chaque taux provincial composite est basé sur les taux réglementaires pour différentes catégories d'assistance sociale (célibataires aptes à l'emploi, parents seuls, couple avec deux enfants), pondérés en fonction de la part que chaque catégorie représentait sur l'ensemble des cas d'assistance sociale de la province en 1995. (On trouvera les taux réglementaires de l'assistance sociale dans Conseil national du bien-être social [1997].) On obtient le taux composite des prestations pour le Canada à partir des estimations provinciales en faisant des pondérations sur toutes les provinces d'après la part provinciale des chômeurs. Des estimations nationales ont également été calculées à partir des données provinciales relatives aux cas d'assistance sociale, qui ont servi de facteurs de pondération. Cette valeur composite est légèrement plus élevée que les estimations obtenues à partir des parts provinciales du chômage.

marché du travail, particulièrement les chômeurs à long terme, qui sont pertinentes pour une comparaison du modèle standard et du modèle assorti de contraintes.

L'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) fournit des données sur l'incidence de l'AE/AC et de l'assistance sociale au cours d'une année civile selon le profil de la participation au marché du travail au cours de la même année. Comme l'incidence du chômage, de l'AE/AC et de l'assistance sociale est calculée sur une base annuelle, les mesures diffèrent par rapport à celles d'une enquête transversale comme l'Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi (ECPAE). Le nombre de chômeurs selon l'EFC sera beaucoup plus élevé que selon l'ECPAE. En particulier, les personnes ayant connu de très brèves périodes de chômage pourront être prises en considération dans le cadre de l'EFC, mais non pas de l'ECPAE. L'incidence des programmes de soutien gouvernementaux parmi les chômeurs aura tendance à être plus élevée en vertu de l'EFC qu'en vertu d'enquêtes transversales comme l'ECPAE et elle peut être difficile à interpréter[7]. Même si l'EFC peut poser des problèmes en ce sens que le recours à l'AE/AC et à l'assistance sociale peut être sous-déclaré au cours de l'année, elle donne au moins une indication des tendances, en supposant que l'ampleur de la sous-déclaration ne varie pas dans le temps.

## 5.1 Changement dans la distribution, 1987-1997

Une description générale des variations de l'incidence de l'AE/AC et de l'assistance sociale chez les chômeurs, comme celle qui a été donnée dans la section précédente, est un point de départ utile. Conformément à l'analyse réalisée par DRHC (1998), l'incidence de l'AE/AC chez les chômeurs a reculé. Le tableau 2 montre, pour 1987 et pour 1997, l'incidence de l'AE/AC seulement, l'incidence de l'assistance sociale seulement et l'incidence de l'AE/AC et de l'assistance sociale au cours d'une même année chez les personnes qui ont été en chômage à un moment ou à un autre de cette année. Le nombre de personnes qui ont connu au moins une période de chômage pendant l'année est demeuré relativement constant, soit environ 3,0 millions au cours de chacune des deux années de référence. La part des personnes en chômage pendant l'année qui ont touché de l'AE/AC a reculé de 6,9 points de pourcentage pour se chiffrer à 52,6 % en 1997. Par comparaison, l'importance de l'assistance sociale chez les chômeurs a augmenté. Au tableau 2, on constate que la part des chômeurs qui ont touché de l'assistance sociale (y compris ceux qui ont touché à la fois de l'AE/AC et de l'assistance sociale) a augmenté de 4,4 points pour atteindre 18,3 %, soit une hausse de 127 000 personnes, le total se chiffrant à 540 000. Cependant, la part des chômeurs qui ont touché de l'assistance sociale seulement a augmenté de façon plus marquée, soit de 5,3 points, pour atteindre 14,3 %, soit une hausse de 152 000 personnes, le total

---

[7] L'incidence relativement élevée du recours aux programmes de soutien gouvernementaux au cours d'une année parmi les personnes qui ont connu du chômage au cours de l'année mesurée selon l'EFC peut ne pas être compatible avec l'incidence beaucoup plus faible mesurée selon l'ECPAE à tel moment particulier. L'incidence plus élevée mesurée par l'EFC signifie toujours que les périodes de chômage peuvent ne pas être couvertes complètement, comme c'est le cas lorsque les prestataires épuisent leurs prestations d'AE s'ils traversent de multiples périodes de chômage dont une seule peut être couverte. Ces cas seraient calculés comme des cas d'emploi non couverts dans l'ECPAE.

L'ECPAE présente une faiblesse lorsqu'il s'agit de mesurer les répercussions des changements au régime d'AE/AC sur le recours à l'assistance sociale, car de brèves périodes d'assistance sociale entre le moment de la perte de l'emploi et le moment de l'enquête ne sont pas prises en considération. La mesure de l'incidence dans le cadre de l'EFC, qui fournit de l'information sur le recours à l'AE et à l'assistance sociale sur une période d'un an, représente au moins une façon de tenir compte des brèves périodes d'AE et d'assistance sociale.

se chiffrant à 421 000. La part des chômeurs qui ont eu recours à la fois à l'AE/AC et à l'assistance sociale a diminué légèrement, tandis que la part des chômeurs qui n'ont touché ni AE/AC, ni assistance sociale a augmenté, passant de 31,4 % des chômeurs à 33,1 %. L'incidence de l'assistance sociale chez les chômeurs (y compris ceux qui ont touché à la fois de l'AE/AC et de l'assistance sociale) qui ont également travaillé pendant l'année a augmenté, passant de 11,5 % en 1987 à 12,3 % en 1997. L'incidence de l'assistance sociale parmi les chômeurs à long terme a augmenté de façon plus marquée, passant de 36,0 % à 50,0 %.

**Tableau 2**
**Chômeurs qui touchent des prestations de programmes de soutien gouvernementaux selon la situation par rapport au marché du travail, 1987 et 1997**

| | 1 | (2) | 3 | (4) | 5 | (6) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Tous les chômeurs | Incidence en % de tous les chômeurs | Chômeurs et employés pendant l'année | Incidence en % des employés/ chômeurs pendant l'année | Chômage pendant toute l'année | Incidence en % des personnes en chômage pendant l'année |
| 1987 | | | | | | |
| Assurance-emploi/ assurance-chômage (AE/AC) | 1 769 000 | 59,5 % | 1 658 000 | 61,8 % | 111 000 | 38,7 % |
| Ont touché AE/AC seulement | 1 625 000 | 54,7 % | 1 533 000 | 57,1 % | 92 000 | 32,0 % |
| Ont touché AE/AC et AS | 144 000 | 4,9 % | 125 000 | 4,7 % | 19 000 | 6,6 % |
| Assistance sociale (AS) | | | | | | |
| Ont touché AS seulement | 269 000 | 9,0 % | 184 000 | 6,9 % | 84 000 | 29,4 % |
| N'ont touché ni AE/AC, ni AS | 933 000 | 31,4 % | 842 000 | 31,4 % | 92 000 | 31,9 % |
| **Total des chômeurs** | 2 971 000 | **100,0 %** | 2 685 000 | **100,0 %** | 287 000 | **100,0 %** |
| 1997 | | | | | | |
| Assurance-emploi/assurance-chômage (AE/AC) | 1 553 000 | 52,6 % | 1 466 000 | 59,1 % | 86 000 | 18,3 % |
| Ont touché AE/AC seulement | 1 434 000 | 48,6 % | 1 366 000 | 55,1 % | 67 000 | 14,3 % |
| Ont touché AE/AC et AS | 119 000 | 4,0 % | 100 000 | 4,0 % | 19 000 | 4,0 % |
| Assistance sociale (AS) | | | | | | |
| Ont touché AS seulement | 421 000 | 14,3 % | 204 000 | 8,2 % | 217 000 | 46,0 % |
| N'ont touché ni AE/AC, ni AS | 978 000 | 33,1 % | 810 000 | 32,7 % | 168 000 | 35,7 % |
| **Total des chômeurs** | 2 952 000 | **100,0 %** | 2 480 000 | **100,0 %** | 472 000 | **100,0 %** |
| 1987-1997 | | | | | | |
| | Changement Tous les chômeurs | Changement Incidence en % de tous les chômeurs | Changement Chômeurs et employés pendant l'année | Changement Incidence en % des employés/ chômeurs pendant l'année | Changement Chômage pendant toute l'année | Changement Incidence en % des personnes en chômage pendant l'année |
| Assurance-emploi (AE) | -216 000 | -6,9 % | -192 000 | -2,6 % | -24 000 | -20,3 % |
| Ont touché AE seulement | -191 000 | -6,1 % | -167 000 | -2,0 % | -24 000 | -17,7 % |
| Ont touché AE et AS | -26 000 | -0,8 % | -25 000 | -0,6 % | 0 | -2,6 % |
| Assistance sociale (AS) | | | | | | |
| Ont touché AS seulement | 152 000 | 5,2 % | 20 000 | 1,4 % | 133 000 | 16,6 % |
| N'ont touché ni AE, ni AS | 44 000 | 1,7 % | -32 000 | 1,3 % | 77 000 | 3,8 % |
| **Total des chômeurs** | -20 000 | **0,0 %** | -205 000 | **0,7 %** | 185 000 | **-3,8 %** |

Source : Statistique Canada, données inédites de l'Enquête sur les finances des consommateurs

Compte tenu des changements qui ont été apportés aux paramètres de l'AE/AC entre 1987 et 1997, le modèle illustré dans le graphique 1c prédirait une diminution de l'incidence de l'AE/AC chez les chômeurs et une augmentation de l'incidence de l'assistance sociale. Comme le montrent les graphiques 5a et 5b, la distribution des chômeurs entre 1987 et 1997 s'est déplacée, passant de la catégorie emploi pendant une partie de l'année et AE/AC à la catégorie chômage à long terme et assistance sociale. On verra dans l'annexe A et dans le tableau A2 de quelle façon les chiffres des graphiques 5a et 5b ont été calculés. La part des chômeurs qui ont à la fois travaillé pendant l'année et touché des prestations d'AE/AC (sur la ligne *b*) a diminué, passant de 51,6 % des chômeurs à 46,3 %. L'augmentation proportionnellement la plus vaste est celle du nombre de personnes qui ont été sans emploi pendant toute l'année civile et qui ont touché de l'assistance sociale, dont la part est passée de 6,6 % des chômeurs à 10,3 %, tandis qu'il n'y avait pratiquement pas de changement dans la part des personnes qui avaient récemment travaillé et qui ont touché de l'assistance sociale. On peut en conclure qu'il y a des obstacles entravant l'accès à l'assistance sociale qui sont tels qu'il est plus probable que les chômeurs n'y auront droit qu'après avoir été en chômage à long terme et/ou que les obstacles qui empêchent de combiner emploi pendant une partie de l'année et assistance sociale peuvent pousser les sujets à se tourner à plein temps vers l'assistance sociale.

## 5.2 Analyse de décomposition

Même si les résultats présentés dans les graphiques 5a et 5b sont conformes à ceux du modèle du graphique 1c, il est possible que dans l'intervalle, il y ait eu changement dans la distribution des chômeurs et que ce changement ait influencé les résultats. On peut avoir recours à une décomposition simple pour faire la distinction entre un déplacement dans la distribution des chômeurs vers le chômage à long terme et une augmentation de l'incidence de l'assistance sociale parmi les sans-emploi à long terme, ce qui nous donne au moins une première approximation de l'ampleur du changement dans l'incidence de l'assistance sociale au sein des groupes ou par suite de changements dans la distribution des chômeurs. L'équation de décomposition se présente comme suit (équation 1) :

$$
\begin{aligned}
SA_{97}/U_{97} - SA_{87}/U_{87} = {} & \left(LTJME_{97}/U_{97} - LTJME_{87}/U_{87}\right) * SALTJME_{87}/LTJME_{87} \\
& + \left(LTJSE_{97}/U_{97} - LTJSE_{87}/U_{87}\right) * SALTJSE_{87}/LTJSE \\
& + \left(STJME_{97}/U_{97} - STJME_{87}/U_{87}\right) * SASTJME_{87}/STJME_{87} \\
& + \left(STJSE_{97}/U_{97} - STJSE_{87}/U_{87}\right) * SASTJSE_{87}/STJSE_{87} \\
& + \left(SALTJME_{97}/LTJME_{97} - SALTJME_{87}/LTJME_{87}\right) * LTJME_{87}/U_{87} \\
& + \left(SALTJSE_{97}/LTJSE_{97} - SALTJSE_{87}/LTJSE_{87}\right) * LTJSE_{87}/U_{87} \\
& + \left(SASTJME_{97}/STJME_{97} - SASTJME_{87}/STJME_{87}\right) * STJME_{87}/U_{87} \\
& + \left(SASTJSE_{97}/STJSE_{97} - SASTJSE_{87}/STJSE_{87}\right) * STJSE_{87}/U_{87} \\
& + \left(LTJME_{97}/U_{97} - LTJME_{87}/U_{87}\right) * \left(SALTJME_{97}/LTJME_{97} - SALTJME_{87}/LTJME_{87}\right) \\
& + \left(LTJSE_{97}/U_{97} - LTJSE_{87}/U_{87}\right) * \left(SALTJSE_{97}/LTJSE_{97} - SALTJSE_{87}/LTJSE_{87}\right) \\
& + \left(STJME_{97}/U_{97} - STJME_{87}/U_{87}\right) * \left(SASTJME_{97}/STJME_{97} - SASTJME_{87}/STJME_{87}\right) \\
& + \left(STJSE_{97}/U_{97} - STJSE_{87}/U_{87}\right) * \left(SASTJSE_{97}/STJSE_{97} - SASTJSE_{87}/STJSE_{87}\right)
\end{aligned}
$$

où SA représente les assistés sociaux, U les chômeurs, LTJ le chômage à long terme, STJ les chômeurs à court terme, ME les chômeurs dans les ménages comptant plus d'un soutien et SE les chômeurs dans les ménages comptant un seul soutien[8].

Les causes de l'augmentation de l'incidence de l'assistance sociale peuvent être ventilées comme suit : la première est un changement dans la distribution des chômeurs entre ceux qui ont occupé un emploi au cours des 12 mois précédents et les chômeurs à long terme, pour qui l'incidence de l'assistance sociale est beaucoup plus élevée. Ce phénomène se reflète dans les quatre premiers membres de l'équation 1. De plus, le changement dans l'incidence du recours à l'assistance sociale à l'intérieur de ces deux groupes sera vraisemblablement important, et il se reflète dans les quatre membres suivants de l'équation 1. Les quatre derniers membres, qui illustrent l'interaction, jouent un rôle dans le changement de l'incidence, car leurs valeurs dépendent du changement de l'incidence de l'assistance sociale appliqué au changement de la part du chômage. Selon les constatations de Gregg et Wadsworth (1996) et de l'OCDE (1998), on s'attendrait à ce que l'augmentation de la part du chômage à long terme se concentre dans les ménages qui n'ont pas d'autre soutien, et que, par conséquent, le recours à l'assistance sociale dans ce groupe explique une part importante de l'augmentation globale de l'incidence de l'assistance sociale. Par conséquent, la décomposition examine la part des particuliers dans les ménages à un seul soutien et les chômeurs dans les ménages comptant plus d'un soutien, dans le groupe des chômeurs à long terme et dans le groupe des chômeurs qui ont occupé un emploi récemment.

---

[8] La définition des ménages selon le nombre de soutiens varie légèrement suivant que les chômeurs ont occupé un emploi pendant l'année. Chez les chômeurs qui ont travaillé au cours des 12 mois précédents, un ménage comptant plus d'un soutien se définit comme un ménage comptant deux soutiens ou plus. Pour les chômeurs qui ont été sans emploi pendant les 12 mois précédents, un ménage comptant plus d'un soutien se définit comme un ménage où il y a au moins un soutien. Cette distinction n'a eu que très peu d'influence sur les résultats par rapport aux résultats qu'on aurait obtenus si on avait limité la définition des ménages comptant plus d'un soutien aux ménages comptant deux soutiens ou plus.

## Graphique 5a
Contraintes budgétaires avec assurance-emploi (AE)/ assurance-chômage (AC) et assistance sociale (AS)
Distribution des chômeurs, EFC 1987

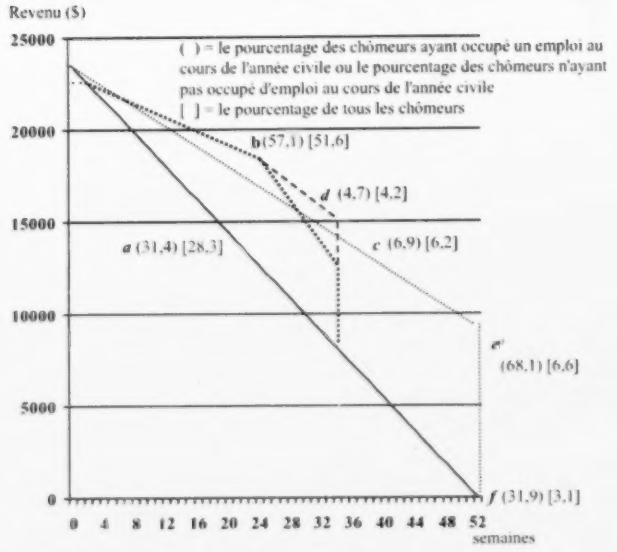


——— Ligne *a* = Contraintes budgétaires pour les salariés.

····· Ligne *b* = Contraintes budgétaires pour les prestataires de l'AE/AC ayant travaillé récemment.

····· Ligne *c* = Contraintes budgétaires pour les prestataires de l'AS ayant travaillé récemment.

## Graphique 5b
Contraintes budgétaires avec assurance-emploi (AE)/ assurance-chômage (AC) et assistance sociale (AS)
Distribution des chômeurs, EFC 1997

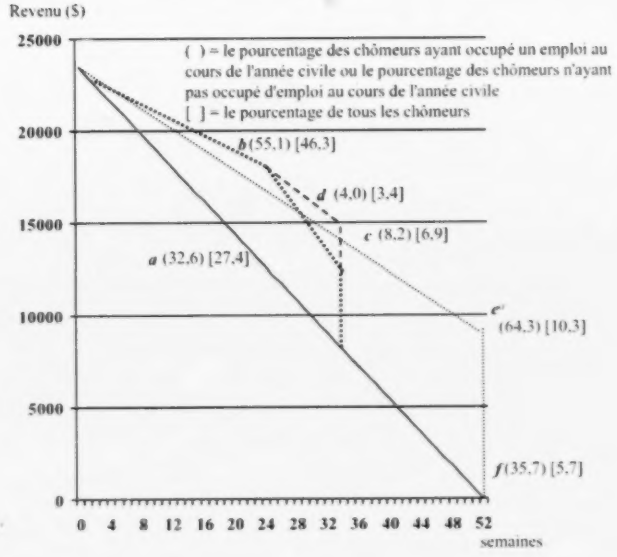


– – – – Ligne *d* = Contraintes budgétaires pour les prestataires de l'AE/AC et de l'AS ayant travaillé récemment.

Point *e* = Revenu des prestataires de l'AS qui n'ont pas travaillé récemment.

Point *f* = Personnes qui ne touchent pas d'AS et qui n'ont pas travaillé récemment.

*a)* Le point *e* comprend les personnes qui ont touché de l'AS, de l'AE ou les deux.

Source : Statistique Canada, données inédites de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC).

Le profil de l'augmentation du recours de l'assistance sociale entre 1987 et 1997, illustré au tableau 3, est conforme au modèle présenté dans le graphique 1c. On peut également en conclure que les changements dans l'incidence de l'assistance sociale au sein des groupes ont joué un rôle important et que par conséquent, sur une base préliminaire, la comparaison des graphiques 5a et 5b est valide. En général, les résultats montrent que l'augmentation de la part du chômage à long terme chez les chômeurs comme l'augmentation de l'incidence du recours à l'assistance sociale chez les chômeurs à long terme ont été des facteurs importants pour expliquer l'augmentation globale de l'incidence de l'assistance sociale chez les chômeurs. De plus, l'effet net de la diminution de la part du chômage à court terme moins l'augmentation de l'incidence de l'assistance sociale dans ce groupe a été pratiquement nul, ce qui serait conforme à l'inadmissibilité de nombreux chômeurs récents et/ou aux obstacles lorsqu'il s'agit de combiner emploi à court terme et assistance sociale.

**Tableau 3**
**Décomposition du changement dans l'incidence de l'assistance sociale (AS), 1987-1997**

| | | |
|---|---|---|
| | Changement dans la distribution des chômeurs | |
| a | $(LTJME_{t} / U_{97} - LTJME_{t} / U_{87}) * SALTJME_{t} / LTJME_{t}$ | 0,36 % |
| b | $(LTJSE_{t} / U_{97} - LTJSE_{t} / U_{87}) * SALTJSE_{t} / LTJSE_{t}$ | 2,32 % |
| c | $(STJME_{t} / U_{97} - STJME_{t} / U_{87}) * SASTJME_{t} / STJME_{t}$ | -0,74 % |
| d | $(STJSE_{t} / U_{97} - STJSE_{t} / U_{87}) * SASTJSE_{t} / STJSE_{t}$ | -0,01 % |
| | Changement dans l'incidence de l'AS | |
| e | $(SALTJME_{t} / LTJME_{97} - SALTJME_{t} / LTJME_{87}) * LTJME_{t} / U_{87}$ | 0,38 % |
| f | $(SALTJSE_{t} / LTJSE_{97} - SALTJSE_{t} / LTJSE_{87}) * LTJSE_{87} / U_{87}$ | 0,65 % |
| g | $(SASTJME_{97} / STJME_{97} - SASTJME_{87} / STJME_{87}) * STJME_{87} / U_{87}$ | 0,04 % |
| h | $(SASTJSE_{t} / STJSE_{97} - SASTJSE_{t} / STJSE_{87}) * STJSE_{87} / U_{87}$ | 0,60 % |
| | Termes de l'interaction | |
| i | $(LTJME_{97} / U_{97} - LTJME_{87} / U_{87}) * (SALTJME_{t} / LTJME_{97} - SALTJME_{t} / LTJME_{87})$ | 0,11 % |
| j | $(LTJSE_{97} / U_{97} - LTJSE_{87} / U_{87}) * (SALTJSE_{t} / LTJSE_{97} - SALTJSE_{t} / LTJSE_{87})$ | 0,69 % |
| k | $(STJME_{97} / U_{97} - STJME_{87} / U_{87}) * (SASTJME_{t} / STJME_{97} - SASTJME_{t} / STJME_{87})$ | 0,00 % |
| l | $(STJSE_{97} / U_{97} - STJSE_{87} / U_{87}) * (SASTJSE_{t} / STJSE_{97} - SASTJSE_{t} / STJSE_{87})$ | 0,00 % |
| | ***Changement dans l'incidence de l'AS au sein des groupes (e,f,g,h,i,j,k,l)*** | 2,46 % |
| | *Changement dans l'incidence de l'AS parmi les chômeurs à long terme (e,f,i,j)* | 1,83 % |
| | Changement dans l'incidence de l'AS parmi les chômeurs à long terme dans les ménages comptant plusieurs soutiens (e,i) | 0,49 % |
| | Changement dans l'incidence de l'AS parmi les chômeurs à long terme dans les ménages comptant un seul soutien (f,j) | 1,34 % |
| | *Changement dans l'incidence de l'AS parmi les chômeurs à court terme (g,h,k,l)* | 0,63 % |
| | Changement dans l'incidence de l'AS parmi les chômeurs à court terme dans les ménages comptant plusieurs soutiens (g,k) | 0,00 % |
| | Changement dans l'incidence de l'AS parmi chômeurs à court terme dans les ménages comptant un seul soutien (h,l) | 0,60 % |
| | ***Changement dans la distribution des chômeurs (a,b,c,d)*** | 1,94 % |
| | *Changement dans la part des chômeurs à long terme parmi les chômeurs (a,b)* | 2,69 % |
| | Changement dans la part des chômeurs à long terme dans les ménages comptant plusieurs soutiens (a) | 0,36 % |
| | Changement dans la part des chômeurs à long terme dans les ménages comptant un seul soutien (b) | 2,32 % |
| | *Changement dans la part des chômeurs à court terme parmi les chômeurs (c,d)* | -0,75 % |
| | Changement dans la part des chômeurs à court terme dans les ménages comptant plusieurs soutiens (c) | -0,74 % |
| | Changement dans la part des chômeurs à court terme dans les ménages comptant un seul soutien (d) | -0,01 % |
| | Incidence de l'AS, 1987 | 13,90 % |
| | Incidence de l'AS, 1997 | 18,29 % |
| | ***Changement dans l'incidence de l'AS, 1987-1997*** | 4,39 % |

Source : Statistique Canada, données inédites de l'Enquête sur les finances des consommateurs.

Voici une explication plus détaillée. Entre 1987 et 1997, l'incidence du recours à l'assistance sociale parmi les chômeurs est passée de 13,9 % à 18,3 %, soit une hausse de 4,4 points. L'augmentation de l'incidence de l'assistance sociale dans les groupes de chômeurs de référence (la distribution des chômeurs parmi les groupes demeurant constante) en a représenté la plus grande part, soit 2,5 points. Le principal facteur a été l'augmentation de 1,8 point du recours à l'assistance sociale parmi les chômeurs à long terme, qui s'explique avant tout par une augmentation de l'incidence du recours à l'assistance sociale dans les ménages à un seul soutien, qui a augmenté de 1,3 point, tandis que l'incidence du recours à l'assistance sociale chez les chômeurs à long terme dans les ménages comptant plusieurs soutiens a représenté 0,5 point de la hausse globale. Même si ces groupes sont encore définis en termes très vastes, la tendance à l'incidence accrue de l'assistance sociale est conforme à l'hypothèse voulant que les critères d'admissibilité à l'assistance sociale jouent un rôle important. Le reste de la hausse, soit 0,6 point, une part relativement faible, s'explique par une augmentation de l'incidence de l'assistance sociale parmi les chômeurs à court terme dans les ménages comptant un seul soutien. Il s'agit des personnes qui répondaient aux critères d'admissibilité à l'assistance sociale peu de temps après la cessation d'emploi.

Le changement dans la distribution des chômeurs, l'incidence de l'assistance sociale demeurant constante au sein des groupes, représentait 1,9 point de la hausse globale de l'incidence de l'assistance sociale. Cette augmentation de 1,9 point peut être décomposée comme suit : l'augmentation de la part des chômeurs à long terme représentait une hausse de 2,6 points dans l'augmentation globale de l'incidence de l'assistance sociale, dont la majorité s'est produite parmi les chômeurs dans les ménages à un seul soutien. Par ailleurs, la diminution de la part des chômeurs à court terme représentait une baisse de 0,8 point du taux global d'incidence de l'assistance sociale.

## 5.3 Analyse à plusieurs variables

Une analyse à plusieurs variables peut permettre de déterminer s'il y a eu des augmentations dans l'incidence de l'assistance sociale au sein des groupes entre 1987 et 1997, compte tenu des changements dans la distribution des chômeurs, pour confirmer la comparaison faite dans les graphiques 5a et 5b. On a recours à une forme fonctionnelle logistique définie ainsi :

$$L = \frac{e^{\beta x}}{1 + e^{\beta x}} \quad \text{(équation 2)}$$

où la variable dépendante $L$ est égale à 1 si le sujet a touché des prestations d'assistance sociale pendant l'année et à 0 autrement. Le modèle peut être transformé pour donner l'équation suivante :

$$Y = \beta X + u \quad \text{(équation 3)}$$

où $Y = \ln\left(\frac{P}{1-P}\right)$ est le terme logistique, $P = \Pr\{L = 1 \mid X\}$, X est un vecteur des variables indépendantes et β est le vecteur des coefficients connexes. Le modèle est estimé à partir des données de l'EFC mises en commun pour 1987 et 1997. L'échantillon se compose uniquement de personnes qui ont déclaré au moins une semaine de chômage pendant l'année civile. On peut donc reformuler l'équation de la façon suivante :

$$Y = \beta X + \delta XD_{97} + u \quad \text{(équation 4)}$$

en y intégrant la variable fictive $D_{97}$ utilisée pour représenter les observations de la deuxième année de référence.

## Tableau 4
### Régression logit de l'incidence de l'assistance sociale (AS), 1987 et 1997[a]

| Variable | Coefficient | Moyenne (part de la pop.) | B*Moyenne | Logit | Vraisemblance % | Erreur-type du coefficient | Statistique T du coefficient | Vraisemblance relative | Signification[b] |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Paramètre d'interception | -3,842679 | 1 | -3,8427 | -2,0959 | 10,9498 | 0,0907996 | -42,320 | NA | *** |
| Hommes | 0,3636904 | 0,5600 | 0,2036 | -1,9358 | 12,6106 | 0,0781508 | 4,654 | 1,3833 | *** |
| Femmes | 0 | 0,4400 | 0,0000 | -2,2995 | 9,1162 | 0 | 0 | 1,0000 | |
| Hommes, 1997 | -0,1206674 | 0,2813 | -0,0339 | -2,1826 | 10,1323 | 0,1077964 | -1,119 | 0,8978 | |
| Femmes, 1997 | 0 | 0,2171 | 0,0000 | -2,0619 | 11,2852 | 0 | 0 | 1,0000 | |
| Âge 15-44 ans | -0,215461 | 0,2565 | -0,0553 | -2,2060 | 9,9210 | 0,090 | -2,396 | 0,8254 | ** |
| Âge 25-44 ans | 0 | 0,5300 | 0,0000 | -1,9906 | 12,0196 | 0 | 0 | 1,0000 | |
| Âge 45 ans + | -0,2344032 | 0,2135 | -0,0500 | -2,2250 | 9,7530 | 0,106 | -2,216 | 0,8114 | ** |
| Âge 15-44 ans, 1997 | -0,3762055 | 0,1074 | -0,0404 | -2,4054 | 8,2760 | 0,142 | -2,645 | 0,7124 | *** |
| Âge 25-44 ans, 1997 | 0 | 0,2689 | 0,0000 | -2,0292 | 11,6169 | 0 | 0 | 1,0000 | |
| Âge 45 ans +, 1997 | -0,2152311 | 0,1221 | -0,0263 | -2,2444 | 9,5829 | 0,143 | -1,502 | 0,8249 | |
| Célibataires | 0,6366131 | 0,1679 | 0,1069 | -1,9300 | 12,6754 | 0,1063114 | 5,988 | 1,7772 | *** |
| Couples, 0 soutien | 1,999314 | 0,0235 | 0,0469 | -0,5673 | 36,1867 | 0,2052593 | 9,740 | 5,0738 | *** |
| Couples, 1 soutien | 0,9513181 | 0,1137 | 0,1082 | -1,6153 | 16,5859 | 0,1171007 | 8,124 | 2,3256 | *** |
| Couples, 2 soutiens | 0 | 0,5605 | 0,0000 | -2,5666 | 7,1320 | 0 | 0 | 1,0000 | |
| Parents seuls | 1,464574 | 0,0898 | 0,1316 | -1,1020 | 24,9363 | 0,1050553 | 13,941 | 3,4964 | *** |
| Autres familles | 1,729855 | 0,0446 | 0,0772 | -0,8367 | 30,2224 | 0,1685454 | 10,263 | 4,2376 | *** |
| Célibataires, 1997 | 0,5286092 | 0,0871 | 0,0460 | -1,6060 | 16,7146 | 0,1443825 | 3,661 | 1,5801 | *** |
| Couples, 0 soutien, 1997 | -0,3611358 | 0,0163 | -0,0059 | -2,4957 | 7,6157 | 0,2780847 | -1,299 | 0,7200 | |
| Couples, 1 soutien, 1997 | -0,1308059 | 0,0575 | -0,0075 | -2,2654 | 9,4029 | 0,1767868 | -0,740 | 0,8889 | |
| Couples, 2 soutiens, 1997 | 0 | 0,2649 | 0,0000 | -2,1346 | 10,5779 | 0 | 0 | 1,0000 | |
| Parents seuls, 1997 | 0,1863053 | 0,0470 | 0,0088 | -1,9483 | 12,4739 | 0,1520245 | 1,225 | 1,1792 | |
| Autres familles, 1997 | -0,1052211 | 0,0256 | -0,0027 | -2,2398 | 9,6231 | 0,2356387 | -0,447 | 0,9097 | |
| Moins que la 10e année de scolarité | 0,7075085 | 0,2610 | 0,1846 | -1,7288 | 15,0737 | 0,0965066 | 7,331 | 1,8738 | *** |
| 11e à 13e année | 0,4738737 | 0,3288 | 0,1558 | -1,9625 | 12,3201 | 0,0951363 | 4,981 | 1,5315 | *** |
| Postsecondaire | 0 | 0,4102 | 0,0000 | -2,4363 | 8,0443 | 0 | 0 | 1,0000 | |
| Moins que la 10e année de scolarité, 1997 | -0,0296881 | 0,1023 | -0,0030 | -2,1018 | 10,8922 | 0,1336441 | -0,222 | 0,9739 | |
| 11e à 13e année, 1997 | -0,1451166 | 0,1428 | -0,0207 | -2,2172 | 9,8214 | 0,1287543 | -1,127 | 0,8782 | |
| Postsecondaire, 1997 | 0 | 0,2533 | 0,0000 | -2,0721 | 11,1837 | 0 | 0 | 1,0000 | |
| Employés 0 semaine | 1,039019 | 0,1280 | 0,1330 | -1,3959 | 19,8468 | 0,121053 | 8,583 | 2,4640 | *** |
| Employés 1-5 semaines | 1,022556 | 0,0440 | 0,0450 | -1,4124 | 19,5862 | 0,1477027 | 6,923 | 2,4316 | *** |
| Employés 6-10 semaines | 0,7586641 | 0,0702 | 0,0533 | -1,6763 | 15,7592 | 0,1222722 | 6,205 | 1,9565 | *** |
| Employés 11-15 semaines | 0,5069595 | 0,0761 | 0,0386 | -1,9280 | 12,6977 | 0,13097 | 3,871 | 1,5764 | *** |
| Employés 16-20 semaines | 0,4587296 | 0,1092 | 0,0501 | -1,9762 | 12,1726 | 0,121055 | 3,789 | 1,5112 | *** |
| Employés 21-25 semaines | 0,2865877 | 0,0666 | 0,0191 | -2,1483 | 10,4487 | 0,1678081 | 1,708 | 1,2972 | * |
| Employés 26 semaines + | 0 | 0,5058 | 0,0000 | -2,4349 | 8,0548 | 0 | 0 | 1,0000 | |

## Tableau 4
### Régression logit de l'incidence de l'assistance sociale (AS), 1987 et 1997[a]

| Variable | Coefficient | Moyenne (part de la pop.) | B*Moyenne | Logit | Vraisemblance % | Erreur-type du coefficient | Statistique T du coefficient | Vraisemblance relative | Signification[b] |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Employés 0 semaine, 1997 | 0,4606796 | 0,0796 | 0,0367 | -1,6983 | 15,4687 | 0,165069 | 2,791 | 1,4946 | *** |
| Employés 1-5 semaines, 1997 | -0,0859966 | 0,0221 | -0,0019 | -2,2450 | 9,5784 | 0,2317632 | -0,371 | 0,9255 | |
| Employés 6-10 semaines, 1997 | 0,0436332 | 0,0305 | 0,0013 | -2,1153 | 10,7614 | 0,1954759 | 0,223 | 1,0398 | |
| Employés 11-15 semaines, 1997 | 0,2842098 | 0,0377 | 0,0107 | -1,8748 | 13,2991 | 0,2003332 | 1,419 | 1,2850 | |
| Employés 16-20 semaines, 1997 | 0,1899306 | 0,0531 | 0,0101 | -1,9691 | 12,2491 | 0,1801503 | 1,054 | 1,1835 | |
| Employés 21-25 semaines, 1997 | 0,2069632 | 0,0300 | 0,0062 | -1,9520 | 12,4334 | 0,2442026 | 0,848 | 1,2013 | |
| Employés 26 semaines +, 1997 | 0 | 0,2454 | 0,0000 | -2,1590 | 10,3495 | 0 | 0 | 1,0000 | |
| Pas d'AE/AC | 1,048211 | 0,4391 | 0,4603 | -1,5080 | 18,1240 | 0,0752154 | 13,936 | 2,5168 | *** |
| AE/AC | 0 | 0,5609 | 0,0000 | -2,5562 | 7,2012 | 0 | 0 | 1,0000 | |
| Pas d'AE/AC, 1997 | 0,256101 | 0,2362 | 0,0605 | -1,9003 | 13,0079 | 0,1115748 | 2,295 | 1,2539 | ** |
| AE/AC, 1997 | 0 | 0,2622 | 0,0000 | -2,1564 | 10,3738 | 0 | 0 | 1,0000 | |
| Observations | 24,391 | | | | | | | | |
| Pseudo $R^2$ | 0,2049 | | | | | | | | |
| Modèle chi carré | 1852,77 (34 DL) (P=0,0000) | | | | | | | | |

a) La variable dépendante de la régression logistique revêt la valeur 1 si le répondant appartient à un ménage qui a touché de l'AS pendant l'année civile et la valeur 0 autrement.
b) Un, deux et trois astérisques représentent des seuils de signification de 10 %, de 5 % et de 1 %, respectivement.
S.O. : Sans objet
Source : Statistique Canada, microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs..

On a supposé que certaines variables indépendantes étaient associées à l'incidence de l'assistance sociale, à savoir le sexe, l'âge, le statut du ménage (personne seule, couple — aucun soutien, couple — un soutien, couple — deux soutiens, parent seul et autre famille), le niveau de scolarité, les semaines d'emploi pendant l'année civile et le recours à l'AE/AC Toutes les variables sont des variables fictives qui peuvent revêtir les valeurs 0 ou 1, un groupe étant exclu (voir le tableau 4). L'effet des variables sur l'incidence de l'assistance sociale en 1997 est mesuré par $\beta$, tandis que le changement dans l'incidence de l'assistance sociale entre 1987 et 1997 est mesuré par $\delta$. Le tableau 4 représente des ratios de risques relatifs plutôt que des coefficients de régression, qui indiquent la probabilité relative qu'un sujet affichant telle ou telle caractéristique touche de l'assistance sociale pendant l'année, par rapport à la catégorie exclue. Toutes les autres caractéristiques demeurent constantes à la valeur médiane pour chaque facteur. Les probabilités relatives estimées des variables pour 1997 montrent le changement dans la probabilité relative du recours à l'assistance sociale par rapport au groupe exclu entre 1987 et 1997.

Les résultats de cette régression viennent confirmer l'opinion suivant laquelle la probabilité de recourir à l'assistance sociale est sensiblement plus élevée dans certains groupes, ce qui reflète peut-être les critères d'admissibilité à l'assistance sociale dans certains cas. Les chômeurs de sexe masculin étaient plus susceptibles de toucher des prestations d'assistance sociale que les chômeuses. Les chômeurs d'âge intermédiaire, c'est-à-dire les 25 à 44 ans, étaient plus susceptibles de toucher des prestations d'assistance sociale que les chômeurs plus jeunes ou plus âgés. Comme on s'y attendait, les chômeurs dans les ménages où il n'y avait pas d'autre soutien étaient sensiblement plus susceptibles de toucher de l'assistance sociale pendant l'année, fonction du recours à l'assistance sociale qui se rapporte directement au critère d'admissibilité reposant sur le revenu du ménage. Le risque était le plus prononcé chez les chômeurs appartenant à des ménages constitués de couples où il n'y avait pas de soutien, incarnant les répercussions du chômage à long terme sur un ménage, répercussions dont on s'attendait à ce qu'elles soient associées à un recours accru à l'assistance sociale[9]. Parmi les catégories présentant un risque plus élevé selon le genre de ménage, on retrouve, par ordre descendant, les autres familles, les parents seuls, les couples comptant un seul soutien et les célibataires. Les chômeurs ayant 10 ans de scolarité ou moins étaient presque deux fois plus susceptibles de toucher de l'assistance sociale que les chômeurs ayant fait au moins certaines études postsecondaires. Ceux qui avaient entre 11 et 13 ans de scolarité étaient plus susceptibles, dans des proportions de 50 %, de toucher des prestations d'assistance sociale que ceux qui avaient fait au moins certaines études postsecondaires. Parmi les sujets qui avaient connu au moins une semaine de chômage dans l'année, ceux qui n'avaient pas touché d'AE/AC pendant l'année étaient 2,5 fois plus susceptibles de toucher de l'assistance sociale. Comme la régression a tenu compte de l'influence d'autres facteurs susceptibles d'influencer le recours à l'assistance sociale, par exemple le statut du ménage, les semaines de travail et le niveau de scolarité, on peut interpréter ce résultat comme étant une estimation générale du risque accru de recours à l'assistance sociale du fait que le sujet n'a pas touché de prestations d'AE/AC pendant l'année.

---

[9] La variable des semaines d'emploi tient compte des répercussions du chômage à long terme pour un sujet, mais non pas pour les autres membres du ménage.

La preuve est également conforme à la présence éventuelle d'obstacles qui empêchent de combiner emploi à court terme et assistance sociale, comme on l'a vu dans le graphique 1c. Les chômeurs qui affichaient 0 semaine de travail pendant l'année ou moins de dix semaines étaient au moins deux fois plus susceptibles de toucher de l'assistance sociale. Comme l'équation tenait compte du recours à l'AE/AC, ce résultat vient confirmer l'hypothèse voulant qu'un emploi de brève durée sans AE/AC soit associé à un risque plus élevé de recours à l'assistance sociale. De plus, il n'y avait pas de grande différence entre le risque de recours à l'assistance sociale pour les sujets comptant dix semaines de travail ou moins dans l'année, par rapport à ceux qui avaient été en chômage pendant toute l'année civile. En dépit du risque relativement élevé de recours à l'assistance sociale chez les chômeurs comptant dix semaines d'emploi ou moins, il y avait relativement peu de sujets qui avaient combiné emploi à court terme et assistance sociale (voir le tableau A2 et les graphiques 5a et 5b, ligne *c*). On peut en déduire que la raison qui explique pourquoi il y avait relativement peu de sujets ayant combiné emploi à court terme et assistance sociale n'est pas reliée au risque d'assistance sociale chez ces sujets, mais au fait qu'il y avait peu de chômeurs comptant peu de semaines d'emploi et qui n'étaient pas admissibles à l'AE. Selon le cadre travail-loisir standard du graphique 1b, il devrait être préférable de combiner l'emploi pendant une partie de l'année et l'assistance sociale (les points de la ligne *c*) que de dépendre complètement de l'assistance sociale (point *e*). Par conséquent, il doit y avoir d'autres facteurs qui ont amené ces personnes à renoncer à accepter des emplois à court terme pour dépendre totalement de l'assistance sociale. Une raison en est peut-être que les critères d'admissibilité à l'assistance sociale font qu'il est difficile de combiner emplois à court terme et assistance sociale.

Selon le modèle travail-loisir modifié du graphique 1c, une diminution des facteurs de désincitation de l'AE/AC amènerait les sujets qui, jusque-là, travaillaient une partie de l'année et touchaient de l'AE/AC, à se tourner complètement vers l'assistance sociale, bien que les caractéristiques du régime d'assistance sociale elles-mêmes expliquent leur chômage à long terme. Le risque de recours à l'assistance sociale parmi les personnes qui sont sans emploi pendant toute l'année augmentait de près de 50 % par rapport à celui des personnes qui comptaient plus de 26 semaines d'emploi dans l'année, une fois pris en considération les changements dans les caractéristiques mesurées des chômeurs. Il s'agit d'un changement mesuré de l'incidence de l'assistance sociale associée au chômage à long terme en soi, et non pas à un changement dans les caractéristiques des chômeurs à long terme incluses dans cette régression. De plus, si la probabilité de recours à l'assistance sociale des sujets ayant occupé un emploi une partie de l'année, compte tenu des changements dans la distribution des caractéristiques mesurées des chômeurs, n'a pas augmenté, cela signifie qu'un changement dans les caractéristiques de ces sujets n'explique pas la stabilité de l'incidence dans l'assistance sociale dans ce groupe. Ce résultat avait été prédit par le modèle décrit au graphique 1c.

Conformément au modèle modifié du graphique 1c, le rapport entre le non-recours à l'AE/AC et l'assistance sociale a augmenté dans des proportions de 25 % entre 1987 et 1997. Étant donné l'hypothèse voulant que les changements apportés au régime de l'AE/AC au cours de cette période aient donné lieu à un déplacement vers le recours à l'assistance sociale, on se serait attendu à un lien plus étroit entre le fait de ne pas recevoir d'AE/AC et le fait de recevoir de l'assistance sociale. Ce profil pourrait refléter la présence de

contraintes à l'emploi, compte tenu du resserrement des critères d'admissibilité à l'AE/AC Les personnes aux prises avec de telles contraintes à l'emploi auraient été moins susceptibles d'être admissibles à l'AE/AC en vertu des règles d'admissibilité resserrées, et un plus grand nombre aurait épuisé leurs prestations d'AE/AC plus tôt pendant la période de chômage. L'augmentation du chômage non couvert par l'AE/AC a pu se traduire par un recours accru à l'assistance sociale de la part des chômeurs. Une autre exception à la stabilité générale de l'incidence de l'assistance sociale se retrouve chez les célibataires, qui sont aux prises avec des contraintes moins strictes au sujet du revenu du ménage, et pour qui le risque du recours à l'assistance sociale avait augmenté d'environ 58 % par rapport au risque pour les chômeurs dans les ménages à deux soutiens. Comme le risque pour le groupe exclu était relativement stable, il s'agit là d'une estimation raisonnable du changement réel du risque pour ce groupe. Le risque du recours à l'assistance sociale chez les parents seuls qui étaient en chômage n'avait pas augmenté, mais il était déjà à un niveau relativement élevé en 1987.

## 5.4 Participation au marché du travail

La participation au marché du travail des sans-emploi à long terme est tout à fait pertinente lorsqu'il s'agit d'évaluer si un nombre significatif de sujets était aux prises avec des contraintes à l'emploi. Le retrait de la population active des travailleurs dont les liens avec le marché du travail sont marginaux devant les changements dans les incitatifs de l'AE/AC se traduirait par un recul de la participation moyenne au marché du travail. Par ailleurs, une augmentation dans la participation au marché du travail des sans-emploi à long terme peut s'expliquer par le nombre accru de personnes qui n'étaient pas admissibles à l'AE/AC et qui ont donc dû se tourner vers l'assistance sociale, parallèlement à la difficulté de combiner travail pendant une partie de l'année et assistance sociale.

Les graphiques 6a et 6b illustrent le nombre moyen de semaines d'emploi, de chômage et d'inactivité des chômeurs selon une distribution conforme au modèle du graphique 1b. En général, la participation au marché du travail des sans-emploi a augmenté entre 1987 et 1997. On a assisté à une augmentation du chômage, qui s'est généralement faite aux dépens de l'inactivité, dans tous les groupes de personnes en chômage pendant au moins une semaine au cours de l'année, peu importe où ils se trouvent (lignes *a*, *b*, *c* et point *e*). La seule diminution enregistrée du nombre moyen de semaines de chômage est celle des personnes qui affichent emploi pendant une partie de l'année, AE/AC et assistance sociale (sur la ligne *d*). L'augmentation de la durée du chômage a été la plus marquée chez les personnes qui ne touchaient pas d'AE, tant celles qui avaient travaillé récemment mais qui n'étaient pas admissibles aux prestations que celles qui n'avaient pas travaillé au cours des 12 mois précédents.

Un facteur qui peut expliquer l'intensification de la recherche d'emploi chez les assistés sociaux est celui du resserrement des exigences en matière de recherche d'emploi du régime et de la réduction des prestations d'assistance sociale. Toutefois, la participation au marché du travail a augmenté à la fois chez les sans-emploi à long terme qui recevaient de l'assistance sociale et chez ceux qui n'en recevaient pas. On peut en déduire que la participation au marché du travail des sans-emploi à long terme a augmenté pour

des raisons autres que les changements dans les critères du régime d'assistance sociale. L'augmentation du degré moyen de participation au marché du travail chez les sans-emploi à long terme serait conforme à la présence d'un nombre significatif de personnes aux prises avec des contraintes en matière d'emploi. On s'attendrait à constater une intensification de la recherche d'emploi chez les personnes qui s'étaient tournées vers l'assistance sociale parce qu'elles étaient incapables de trouver des emplois de durée suffisante. Elle n'est toutefois pas conforme à un retrait de la population active en fonction de l'augmentation des prestations d'assistance sociale par rapport à l'emploi pendant une partie de l'année et l'AE/AC, comme le prédisait le modèle travail-loisir standard.

**Graphique 6a**
**Contraintes budgétaires avec assurance-emploi (AE)/ assurance-chômage (AC) et assistance sociale (AS). Nombre moyen de semaines d'emploi, de chômage et d'inactivité, EFC 1987**

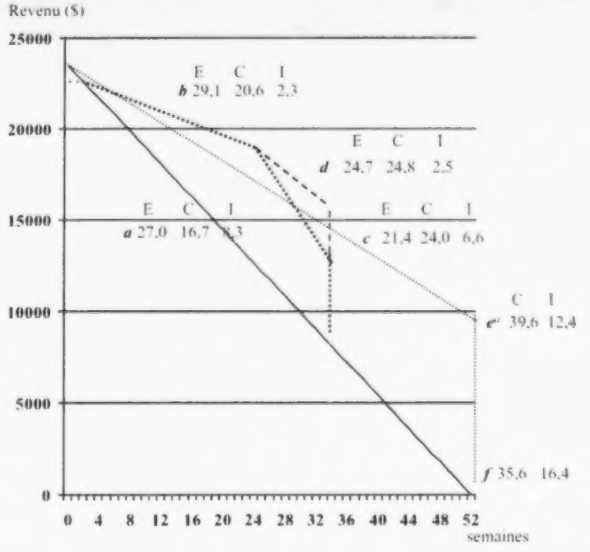


Ligne *a* = Contraintes budgétaires pour les salariés.

Ligne *b* = Contraintes budgétaires pour les prestataires de l'AE/AC ayant travaillé récemment.

Ligne *c* = Contraintes budgétaires pour les prestataires de l'AS ayant travaillé récemment.

**Graphique 6b**
**Contraintes budgétaires avec assurance-emploi (AE)/ assurance-chômage (AC) et assistance sociale (AS). Nombre moyen de semaines d'emploi, de chômage et d'inactivité, EFC 1997**

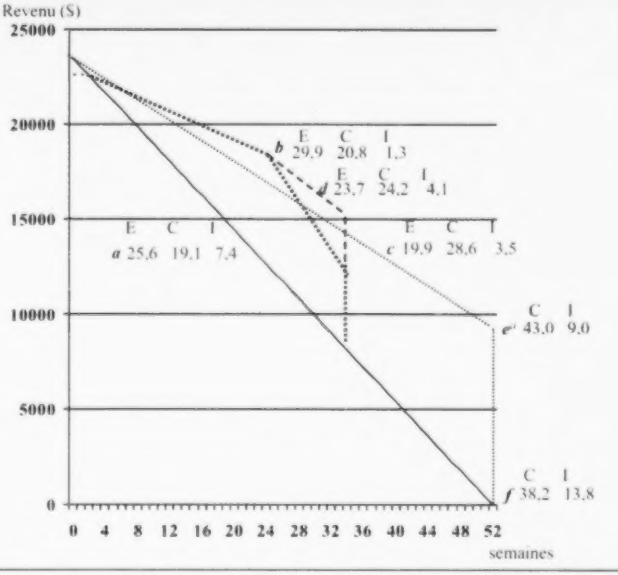


Ligne *d* = Contraintes budgétaires pour les prestataires de l'AE/AC et de l'AS ayant travaillé récemment.

Point *e* = Revenu des prestataires de l'AS qui n'ont pas travaillé récemment.

Point *f* = Personnes qui ne touchent pas d'AS et qui n'ont pas travaillé récemment.

*a)* Le point *e* comprend les personnes qui ont touché de l'AS, de l'AE/AC ou les deux.

Source : Statistique Canada, données inédites de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC).

# 6. Conclusions

La plus grande partie des recherches sur l'assurance-emploi (AE)/assurance-chômage (AC) et l'assistance sociale (AS) se fonde sur un modèle travail-loisir comportant une solution d'angle pour l'assistance sociale qui repose sur les taux de récupération fiscale du régime d'assistance sociale. Nous proposons ici un modèle de rechange dans le cadre duquel la solution d'angle pour l'assistance sociale réapparaît en raison de contraintes restreignant l'accès aux prestations d'assistance sociale, notamment un examen des ressources reposant sur le revenu et les biens du ménage, de même que de la difficulté de combiner emploi à court terme et assistance sociale. Les obstacles qui empêchent les assistés sociaux d'accepter du travail temporaire, par exemple les taux élevés de récupération fiscale, l'incertitude qui entoure l'application des critères reposant sur un examen des moyens en cas de nouvelle demande d'assistance sociale et les obstacles administratifs lorsqu'il s'agit de commencer à verser les prestations et de les interrompre, peuvent inciter les chômeurs qui touchent de l'assistance sociale à cesser complètement de travailler. Par conséquent, les personnes qui font face à des obstacles à l'emploi peuvent être forcées de se tourner vers l'assistance sociale et, par conséquent, d'abandonner complètement le travail à cause des exigences du régime d'assistance sociale.

Les constatations tirées de l'Enquête de 1999 sur la couverture de la population par l'assurance-emploi sont conformes au nombre significatif des chômeurs qui se comportent selon le modèle révisé de l'assurance-emploi et de l'assistance sociale, qui intègre des contraintes concernant le recours à l'assistance sociale. Le recours à l'assurance-emploi se concentrait chez les chômeurs ayant travaillé récemment, tandis que le recours à l'assistance sociale se concentrait chez les chômeurs à long terme. Le fait que les sujets aient été peu nombreux à combiner assurance-emploi et assistance sociale au cours d'une même année est conforme à l'importance des obstacles qui entravent l'accessibilité à l'assistance sociale et/ou aux difficultés de combiner travail à court terme et assistance sociale. Les indications étaient moins nombreuses pour démontrer qu'un nombre significatif de sujets étaient aux prises avec des contraintes à l'emploi. En général, le long laps de temps qui s'écoule entre le moment de la cessation d'emploi et le moment où le chômeur présente une demande d'assistance sociale signale une transition plus longue, qui est plus conforme à la présence d'un nombre significatif de personnes aux prises avec des contraintes à l'emploi. En particulier, le profil du début de la dépendance totale envers l'assistance sociale est plus conforme à la présence de contraintes à l'emploi plutôt que d'incitatifs qui amèneraient les sujets à préférer la dépendance totale envers l'assistance sociale plutôt que l'emploi pendant une partie de l'année combiné à l'assurance-emploi. En général, la transition entre la fin des prestations d'assurance-emploi et le recours à l'assistance sociale était plus longue, et relativement peu de chômeurs à long terme avaient été en mesure de satisfaire aux exigences de l'assurance-emploi lors de la dernière période d'emploi, de sorte qu'ils ont peut-être traversé une longue période de chômage sans soutien financier des programmes gouvernementaux.

Pendant la période de 1987 à 1997, on a assisté à un déplacement de la catégorie de l'emploi pendant une partie de l'année combiné à l'AE vers la catégorie du chômage à long terme avec recours à l'assistance sociale, ce qui est conforme au modèle travail-loisir

modifié proposé ici. Une analyse à plusieurs variables permet de conclure que les chômeurs qui ne sont pas admissibles à l'AE/AC font face à un risque accru de recours à l'assistance sociale. Le fait qu'il y ait relativement peu de chômeurs ayant combiné emploi pendant une partie de l'année et assistance sociale laisse penser qu'il y a des obstacles qui empêchent de combiner travail à court terme et assistance sociale. Finalement, si la recherche d'emploi s'est intensifiée chez les chômeurs à long terme au fil du temps, cela s'explique par les contraintes à l'emploi qui sont devenues plus strictes, plutôt que par un retrait du marché du travail en réponse à une baisse des incitatifs relatifs du régime d'AE/AC. Il se peut donc que les personnes qui font face à des obstacles à l'emploi n'apparaissent parmi les assistés sociaux qu'après un certain temps, et leur participation au marché du travail peut être modifiée par la structure même du régime d'assistance sociale.

# *Annexe A*

Cette annexe présente une brève explication de la façon dont les estimations de l'incidence de l'assurance-emploi et de l'assistance sociale chez les chômeurs selon l'Enquête de 1999 sur la couverture de la population par l'assurance-emploi ont été établies à partir du tableau 1. Suit une brève explication de la façon dont l'incidence de l'assurance-emploi et de l'assistance sociale utilisée dans les graphiques 5a et 5b a été calculée à partir du tableau 2 au moyen de l'Enquête sur les finances des consommateurs pour 1987 et pour 1997. Des estimations détaillées des sources des chiffres estimatifs du graphique 2 sont présentées au tableau A1, dans lequel chaque catégorie du graphique 2, par exemple la ligne *a*, est ventilée en sous-groupes, selon les définitions du tableau 1. Dans la partie a du tableau A1, on trouve les estimations retranscrites du tableau 1. Nous avons retenu une démarche vaste pour déterminer le nombre de prestataires de l'assurance-emploi. Dans le cas de l'Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi, il s'agissait du nombre de personnes admissibles à toucher des prestations. Le nombre de personnes qui avaient travaillé récemment mais qui ne touchaient aucun soutien financier gouvernemental se composait notamment des personnes qui avaient perdu leur emploi mais qui ne répondaient pas aux exigences d'admissibilité de l'assurance-emploi. Leur total était de 118 000 dans la colonne 1a du tableau 1 moins les 25 000 personnes ayant touché des prestations d'assistance sociale dans la colonne 1c. Des estimations semblables ont été faites pour les autres catégories de la ligne *a*, à savoir les travailleurs indépendants, les chômeurs qui avaient quitté leur emploi pour faire des études et ceux qui avaient démissionné volontairement sans motif valable. Aucun de ces groupes de chômeurs n'était admissible aux prestations de l'assurance-emploi. En soustrayant le nombre de chômeurs de ces catégories qui touchaient des prestations d'assistance sociale, on obtient un total de 253 000. La part de tous les chômeurs qui n'ont touché ni prestations d'assurance-emploi, ni prestations d'assistance sociale était de 22,2 % (partie b du tableau A1). Leur part de l'ensemble des chômeurs qui avaient occupé un emploi pendant les 12 mois précédents était de 32,8 % (partie c du tableau A1). Ces pourcentages apparaissent dans le graphique 2.

Le nombre de personnes classées dans la catégorie des prestataires de l'assurance-emploi et non des prestataires de l'assistance sociale (sur la ligne *b* du graphique 2) était de 459 000. On l'a obtenu à partir du nombre de chômeurs qui répondaient aux exigences d'admissibilité à l'assurance-emploi, soit 473 000 dans le tableau 1, dont on a soustrait les 14 000 chômeurs qui touchaient des prestations d'assistance sociale. Il est évident que les chômeurs qui répondaient aux exigences d'admissibilité de l'assurance-emploi ne touchaient pas tous des prestations d'assurance-emploi au moment de l'enquête. Cependant, on a supposé que ceux qui n'en touchaient pas finiront par recevoir des prestations qui seront peut-être rétroactives à la date de la cessation d'emploi. Les sujets figurant sur la ligne *b* comprenaient ceux qui n'avaient pas demandé de prestations d'assurance-chômage, car on tient pour acquis que leurs raisons étaient complexes, et donc qu'il aurait été difficile d'exclure ce groupe. Ils comprennent également ceux qui n'ont pas touché de prestations, car on a tenu pour acquis qu'un grand nombre en toucherait éventuellement. De plus, ils comprennent les personnes qui avaient épuisé leurs prestations d'assurance-emploi, car elles avaient également travaillé au cours des 12 derniers mois. Finalement, ils comprennent les personnes qui attendaient de toucher des prestations, en supposant que ces dernières leur seraient versées rapidement. Les sujets de la ligne *b* représentaient 40,2 % des chômeurs et 59,3 % des chômeurs ayant occupé un emploi au cours des 12 mois précédents, deux groupes qui apparaissent dans le graphique 2.

## Tableau A1
### Données sous-jacentes de l'Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi (AE) pour le graphique 2, 1999

**(a)**

| | Emploi seulement dans les 12 derniers mois | | | Pas d'emploi dans les 12 derniers mois | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Pas de soutien gouverne-mental | AE | AS | Pas de soutien gouverne-mental | AE et/ou AS | Total |
| *Ligne a, emploi dans les 12 derniers mois, ni AE ni AS* | 253 000 | | .. | .. | .. | |
| Ne répondaient pas aux critères d'admissibilité | 93 000 | | .. | .. | .. | |
| Travailleurs indépendants | 47 000 | | .. | .. | .. | |
| Retour aux études | 52 000 | | .. | .. | .. | |
| Démission sans motif valable | 61 000 | | .. | .. | .. | |
| *Ligne b, emploi dans les 12 derniers mois et admissibilité à l'AE* | .. | 459 000 | .. | .. | .. | |
| Répondaient aux critères d'admissibilité à l'AE | .. | 459 000 | .. | .. | .. | |
| *Ligne c, emploi dans les 12 derniers mois et AS* | .. | .. | 47 000 | .. | .. | |
| Ne répondaient pas aux critères d'admissibilité | .. | .. | 25 000 | .. | .. | |
| Travailleurs indépendants | .. | .. | 9 000 | .. | .. | |
| Retour aux études | .. | .. | 1 000 | .. | .. | |
| Démission sans motif valable | .. | .. | 13 000 | .. | .. | |
| *Ligne d, emploi dans les 12 derniers mois, admissibilité à l'AE, prestations d'AS* | .. | .. | 14 000 | .. | .. | |
| Prestations d'AE épuisées | .. | .. | 6 000 | .. | .. | |
| Autres qui répondaient aux critères d'admissibilité à l'AE | .. | .. | 9 000 | .. | .. | |
| *Point e, pas d'emploi dans les 12 derniers mois, prestations d'AS* | .. | | .. | .. | 97 000 | |
| Nouveaux venus | .. | .. | .. | .. | 11 000 | |
| Ont travaillé il y a plus d'un an | .. | .. | .. | .. | 86 000 | |
| *Point f, pas d'emploi dans les 12 derniers mois, pas de prestations d'AS* | .. | .. | .. | 270 000 | .. | |
| Nouveaux venus | .. | .. | .. | 98 000 | .. | |
| Ont travaillé il y a plus d'un an | .. | .. | .. | 172 000 | .. | |
| Total | 253 000 | 459 000 | 62 000 | 270 000 | 97 000 | 1 141 000 |
| | 774 000 | | | 367 000 | | |

**(b)**

| | Pourcentage de tous les chômeurs | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Emploi seulement dans les 12 derniers mois | | | Pas d'emploi dans les 12 derniers mois | | |
| | Pas de soutien gouverne-mental | AE | AS | Pas de soutien gouverne-mental | AE et/ou AS | |
| *Ligne a, emploi dans les 12 derniers mois, ni AE ni AS* | 22,2 % | .. | .. | .. | .. | |
| Ne répondaient pas aux critères d'admissibilité | 8,2 % | .. | .. | .. | .. | |
| Travailleurs indépendants | 4,1 % | .. | .. | .. | .. | |
| Retour aux études | 4,5 % | .. | .. | .. | .. | |
| Démission sans motif valable | 5,4 % | .. | .. | .. | .. | |
| *Ligne b, emploi dans les 12 derniers mois et admissibilité à l'AE* | .. | 40,2 % | | .. | .. | |
| Répondaient aux critères d'admissibilité à l'AE | .. | 40,2 % | | .. | .. | |
| *Ligne c, emploi dans les 12 derniers mois et AS* | .. | .. | 4,2 % | .. | .. | |
| Ne répondaient pas aux critères d'admissibilité | .. | .. | 2,2 % | .. | .. | |
| Travailleurs indépendants | .. | .. | 0,8 % | .. | .. | |
| Retour aux études | .. | .. | 0,1 % | .. | .. | |
| Démission sans motif valable | .. | .. | 1,1 % | .. | .. | |

## Tableau A1 (suite)
### Données sous-jacentes de l'Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi (AE) pour le graphique 2, 1999

| | Pas de soutien gouverne-mental | AE | AS | Pas de soutien gouverne-mental | AE et/ou AS | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *Ligne d, emploi dans les 12 derniers mois, admissibilité à l'AE, prestations d'AS* | | .. | *1,3 %* | .. | .. | |
| Prestations d'AE épuisées | | | 0,5 % | | | |
| Autres qui répondaient aux critères d'admissibilité à l'AE | .. | .. | 0,8 % | .. | .. | |
| *Point e, pas d'emploi dans les 12 derniers mois, prestations d'AS* | .. | .. | .. | .. | *8,5 %* | |
| Nouveaux venus | .. | .. | .. | .. | 0,9 % | |
| Ont travaillé il y a plus d'un an | .. | .. | .. | .. | 7,6 % | |
| *Point f, pas d'emploi dans les 12 derniers mois, pas de prestations d'AS* | .. | .. | .. | *23,7 %* | .. | |
| Nouveaux venus | .. | .. | .. | 8,6 % | .. | |
| Ont travaillé il y a plus d'un an | .. | .. | .. | 15,1 % | .. | |
| Total | *22,2 %* | *40,2 %* | *5,4 %* | *23,7 %* | *8,5 %* | 100 % |

**(c)**

| | **Pourcentage des chômeurs ayant occupé un emploi dans les 12 derniers mois** | | | **Pourcentage des chômeurs n'ayant pas occupé d'emploi dans les 12 derniers mois** | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Pas de soutien gouverne-mental | AE | AS | Pas de soutien gouverne-mental | AE et/ou AS | |
| *Ligne a, emploi dans les 12 derniers mois, ni AE ni AS* | *32,8 %* | .. | .. | .. | .. | |
| Ne répondaient pas aux critères d'admissibilité | 12,0 % | .. | .. | .. | .. | |
| Travailleurs indépendants | 6,1 % | .. | .. | .. | .. | |
| Retour aux études | 6,7 % | .. | .. | .. | .. | |
| Démission sans motif valable | 7,9 % | .. | .. | .. | .. | |
| *Ligne b, emploi dans les 12 derniers mois et admissibilité à l'AE* | .. | *59,3 %* | .. | .. | .. | |
| Répondaient aux critères d'admissibilité à l'AE | | 59,3 % | .. | .. | .. | |
| *Ligne c, emploi dans les 12 derniers mois et AS* | .. | .. | *6,1 %* | .. | .. | |
| Ne répondaient pas aux critères d'admissibilité | .. | .. | 3,2 % | .. | .. | |
| Travailleurs indépendants | .. | .. | 1,1 % | .. | .. | |
| Retour aux études | .. | .. | 0,1 % | .. | .. | |
| Démission sans motif valable | .. | .. | 1,6 % | .. | .. | |
| *Ligne d, emploi dans les 12 derniers mois, admissibilité à l'AE, prestations d'AS* | | .. | *1,8 %* | .. | .. | |
| Prestations d'AE épuisées | | | *0,7 %* | | | |
| Autres qui répondaient aux critères d'admissibilité à l'AE | .. | .. | *1,1 %* | .. | .. | |
| *Point e, pas d'emploi dans les 12 derniers mois, prestations d'AS* | .. | .. | .. | .. | *26,4 %* | |
| Nouveaux venus | .. | .. | .. | .. | 2,9 % | |
| Ont travaillé il y a plus d'un an | .. | .. | .. | .. | 23,5 % | |
| *Point f, pas d'emploi dans les 12 derniers mois, pas de prestations d'AS* | .. | .. | .. | *73,6 %* | .. | |
| Nouveaux venus | .. | .. | .. | 26,7 % | .. | |
| Ont travaillé il y a plus d'un an | .. | .. | .. | 46,9 % | .. | |
| Total | *32,8 %* | *59,3 %* | *8,0 %* | *73,6 %* | *26,4 %* | |
| | 100,0 % | | | 100,0 % | | |

Source : Statistique Canada, données inédites de l'Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi, 1999.

Les sujets qui avaient occupé un emploi au cours des 12 derniers mois et qui touchaient seulement des prestations d'assistance sociale (ligne *c*) étaient au nombre de 47 000, soit les sujets des mêmes catégories qu'à la ligne *a* (c'est-à-dire ceux qui n'étaient pas admissibles à l'assurance-emploi) et qui recevaient également des prestations d'assistance sociale au moment de l'enquête. Ils représentaient 4,2 % de tous les chômeurs et 6,1 % des chômeurs ayant occupé un emploi au cours des 12 mois précédents, deux groupes qui apparaissent dans le graphique 2. Les sujets qui avaient occupé un emploi au cours des 12 derniers mois et qui touchaient des prestations d'assurance-emploi et d'assistance sociale (ligne *d*) étaient au nombre de 14 000. Il s'agissait des chômeurs qui répondaient aux exigences d'admissibilité à l'assurance-emploi et qui touchaient de l'assistance sociale au moment de l'enquête. Ils comprenaient les sujets qui avaient épuisé leurs prestations d'assurance-emploi et qui touchaient ensuite des prestations d'assistance sociale (6 000). Ils représentaient 1,3 % de tous les chômeurs et 1,8 % des chômeurs ayant occupé un emploi au cours des 12 mois précédents, deux groupes qui apparaissent dans le graphique 2. Les sujets qui avaient occupé un emploi au cours des 12 derniers mois et qui touchaient des prestations d'assistance sociale (point *e*) étaient au nombre de 97 000. Ils représentaient deux catégories du tableau 1, à savoir les nouveaux venus sur le marché du travail et ceux qui avaient déjà travaillé mais plus d'un an auparavant, et, parmi ces deux groupes, ceux qui touchaient des prestations d'assistance sociale. Ils représentaient 8,5 % de tous les chômeurs et 26,4 % des chômeurs ayant occupé un emploi au cours des 12 mois précédents, deux groupes qui apparaissent dans le graphique 2. Enfin, ceux qui n'avaient pas travaillé au cours des 12 mois précédents et qui ne touchaient pas de prestations d'assistance sociale (point *f*) étaient au nombre de 270 000. Ils représentaient les deux mêmes catégories incluses au point *e* (à savoir les nouveaux venus sur le marché du travail et ceux qui avaient déjà travaillé mais plus d'un an auparavant); cependant, parmi ces deux populations, seuls les sujets qui n'avaient pas touché de prestations d'assistance sociale ont été inclus. Ils représentaient 23,7 % de tous les chômeurs et 73,6 % des chômeurs ayant occupé un emploi au cours des 12 mois précédents, deux groupes qui apparaissent dans le graphique 2.

On trouvera au tableau A2 des données détaillées sur les estimations présentées dans les graphiques 5a et 5b. La partie a du tableau A2 indique le nombre réel de chômeurs. La description qui suit vise 1987, mais elle s'applique aussi à 1997. Les personnes qui avaient occupé un emploi à un moment ou à un autre de l'année civile 1987 et qui n'avaient touché ni AE/AC, ni assistance sociale pendant l'année (sur la ligne *a*) étaient au nombre de 842 000, chiffre tiré directement du tableau 2. Leur part de l'ensemble des chômeurs était de 28,3 % (partie b du tableau A2), tandis que leur part des chômeurs qui avaient occupé un emploi pendant 1987 était de 31,4 % (partie c du tableau A2), les deux apparaissant dans le graphique 5a. Les chômeurs qui ont touché seulement des prestations d'AE/AC en 1987 et ceux qui ont également occupé un emploi pendant l'année (sur la ligne *b*) étaient au nombre de 1 533 000, chiffre tiré directement du tableau 2. Leur part de l'ensemble des chômeurs était de 51,6 %, tandis que leur part des chômeurs qui avaient occupé un emploi pendant 1987 était de 57,1 %, les deux apparaissant dans le graphique 5a. Les chômeurs qui ont travaillé en 1987 et qui ont touché seulement des prestations d'assistance sociale (sur la ligne *c*) étaient au nombre de 184 000, chiffre lui aussi tiré directement des estimations du tableau 2. Leur part de l'ensemble des chômeurs était de 6,2 %, tandis que leur part des chômeurs qui avaient occupé un emploi pendant

1987 était de 6,9 %, les deux apparaissant dans le graphique 5a. Les chômeurs ayant occupé un emploi en 1987 qui ont touché à la fois des prestations d'AE/AC et des prestations d'assistance sociale au cours de l'année (sur la ligne *d*) étaient au nombre de 125 000, chiffre qui apparaît également au tableau 2. Leur part de l'ensemble des chômeurs était de 4,2 %, tandis que leur part des chômeurs qui avaient occupé un emploi pendant 1987 était de 4,7 %, les deux apparaissant dans le graphique 5a.

Selon les estimations, les chômeurs qui n'ont pas travaillé en 1987 (les sans-emploi à long terme) mais qui ont touché des prestations d'assistance sociale (point *e*) sont au nombre de 195 000. Ce chiffre comprend ceux qui ont reçu seulement des prestations d'assistance sociale (84 000), ceux qui ont reçu des prestations d'assistance sociale et d'AE/AC (19 000) et ceux qui ont reçu seulement des prestations d'AE/AC (92 000), qui proviennent tous du tableau 2. Leur part de l'ensemble des chômeurs était de 6,6 %, tandis que leur part des chômeurs qui avaient occupé un emploi pendant 1987 était de 68,1 %, les deux apparaissant dans le graphique 5a. L'intégration des sujets ayant touché des prestations d'AE/AC au point *e* reflète la plus grande importance qui a été accordée à leur participation au marché du travail plutôt qu'au soutien du revenu qu'ils ont reçu. Bien que ces personnes aient touché des prestations d'AE/AC pendant l'année, puisqu'elles n'ont pas travaillé, ces prestations leur ont été versées pour un travail effectué l'année précédente. De plus, elles n'ont pas été employées après la fin des prestations. Par conséquent, la situation de ces personnes sur le marché du travail semble se rapprocher davantage de celle des sujets au point *e* que de celle des sujets de la ligne *b*. Les personnes qui n'ont pas occupé d'emploi en 1987 et qui n'ont touché aucune prestation, de quelque régime que ce soit (au point *f*), étaient au nombre de 92 000, soit 3,1 % des chômeurs ou 31,9 % de tous les chômeurs n'ayant pas occupé d'emploi en 1987, qui apparaissent tous deux au graphique 5a.

**Tableau A2**
**Données sous-jacentes tirées du tableau 2 pour les graphiques 4a et 4b, 1987 et 1997**

| 1987 (a) | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Emploi seulement dans les 12 derniers mois | | | Pas d'emploi dans les 12 derniers mois | | |
| | Pas de soutien gouverne-mental | AE/AC | AS | Pas de soutien gouverne-mental | AE/AC et/ou AS | Total |
| *Ligne a, emploi dans les 12 derniers mois, ni AE/AC, ni AS* | 842 000 | | .. | .. | .. | |
| *Ligne b, emploi dans les 12 derniers mois et AE/AC* | .. | 1 533 000 | .. | .. | .. | |
| *Ligne c, emploi dans les 12 derniers mois et AS* | .. | .. | 184 000 | .. | .. | |
| *Ligne d, emploi dans les 12 derniers mois AE/AC et AS* | .. | .. | 125 000 | .. | .. | |
| *Point e, pas d'emploi dans les 12 derniers mois, AE/AC ou AS* | .. | .. | .. | .. | 195 000 | |
| AE/AC seulement | .. | .. | .. | .. | 92 000 | |
| AE/AC et AS | | | | | 19 000 | |
| AS seulement | .. | .. | .. | .. | 84 000 | |
| *Point f, pas d'emploi dans les 12 derniers mois, pas d'AS* | .. | .. | .. | 92 000 | .. | |
| | | | | | | |
| Total | 842 000 | 1 533 000 | 309 000 | 92 000 | 195 000 | |
| | 2 685 000 | | | 287 000 | | 2 971 000 |

## Tableau A2 (suite)
### Données sous-jacentes tirées du tableau 2 pour les graphiques 4a et 4b, 1987 et 1997

**1987 (b)**

| | Pourcentage de tous les chômeurs | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Emploi seulement dans les 12 derniers mois | | | Pas d'emploi dans les 12 derniers mois | | |
| | Pas de soutien gouvernemental | AE/AC | AS | Pas de soutien gouvernemental | AE/AC et/ou AS | Total |
| *Ligne a, emploi dans les 12 derniers mois, ni AE/AC, ni AS* | 28,3 % | | .. | .. | .. | |
| *Ligne b, emploi dans les 12 derniers mois et AE/AC* | .. | 51,6 % | .. | .. | .. | |
| *Ligne c, emploi dans les 12 derniers mois et AS* | .. | .. | 6,2 % | .. | .. | |
| *Ligne d, emploi dans les 12 derniers mois AE/AC et AS* | .. | .. | 4,2 % | .. | .. | |
| *Point e, pas d'emploi dans les 12 derniers mois, AE/AC ou AS* | .. | .. | .. | .. | 6,6 % | |
| AE/AC seulement | .. | .. | .. | .. | 3,1 % | |
| AE/AC et AS | | | | | 0,6 % | |
| AS seulement | .. | .. | .. | .. | 2,8 % | |
| *Point f, pas d'emploi dans les 12 derniers mois, pas d'AS* | .. | .. | .. | 3,1 % | .. | |
| | | | | | | |
| Total | *28,3 %* | *51,6 %* | *10,4 %* | *3,1 %* | *6,6 %* | 100,0 % |

**1987 (c)**

| | Pourcentage des chômeurs ayant occupé un emploi dans les 12 derniers mois | | | Pourcentage des chômeurs n'ayant pas occupé d'emploi dans les 12 derniers mois | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Pas de soutien gouvernemental | AE/AC | AS | Pas de soutien gouvernemental | AE/AC et/ou AS | |
| *Ligne a, emploi dans les 12 derniers mois, ni AE/AC, ni AS* | 31,4 % | | .. | .. | .. | |
| *Ligne b, emploi dans les 12 derniers mois et AE/AC* | .. | 57,1 % | .. | .. | .. | |
| *Ligne c, emploi dans les 12 derniers mois et AS* | .. | .. | 6,9 % | .. | .. | |
| *Ligne d, emploi dans les 12 derniers mois AE/AC et AS* | .. | .. | 4,7 % | .. | .. | |
| *Point e, pas d'emploi dans les 12 derniers mois, AE/AC ou AS* | .. | .. | .. | .. | 68,1 % | |
| AE/AC seulement | .. | .. | .. | .. | 32,0 % | |
| AE/AC et AS | | | | | 6,6 % | |
| AS seulement | .. | .. | .. | .. | 29,4 % | |
| *Point f, pas d'emploi dans les 12 derniers mois, pas d'AS* | .. | .. | .. | 31.9 % | | |
| | | | | | | |
| Total | *31,4 %* | *57,1 %* | *11,5 %* | *31,9 %* | *68,1 %* | |
| | 100,0 % | | | 100,0 % | | |

## Tableau A2 (suite)
### Données sous-jacentes tirées du tableau 2 pour les graphiques 4a et 4b, 1987 et 1997

**1997 (a)**

| | Emploi seulement dans les 12 derniers mois | | | Pas d'emploi dans les 12 derniers mois | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Pas de soutien gouverne-mental | AE/AC | AS | Pas de soutien gouverne-mental | AE/AC et/ou AS | Total |
| *Ligne a, emploi dans les 12 derniers mois, ni AE/AC, ni AS* | 810 000 | | .. | .. | .. | |
| *Ligne b, emploi dans les 12 derniers mois et AE/AC* | .. | 1 366 000 | .. | .. | .. | |
| *Ligne c, emploi dans les 12 derniers mois et AS* | .. | .. | 204 000 | .. | .. | |
| *Ligne d, emploi dans les 12 derniers mois AE/AC et AS* | .. | .. | 100 000 | .. | .. | |
| *Point e, pas d'emploi dans les 12 derniers mois, AE/AC ou AS* | .. | .. | .. | .. | 303 000 | |
| AE/AC seulement | .. | .. | .. | .. | 67 000 | |
| AE/AC et AS | | | | | 19 000 | |
| AS seulement | .. | .. | .. | .. | 217 000 | |
| *Point f, pas d'emploi dans les 12 derniers mois, pas d'AS* | .. | .. | .. | 168 000 | .. | |
| | | | | | | |
| Total | 810 000 | 1 366 000 | 304 000 | 168 000 | 303 000 | |
| | 2 480 000 | | | 472 000 | | 2 952 000 |

**1997 (b)**

| | **Pourcentage de tous les chômeurs** | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Emploi dans les 12 derniers mois | | | Pas d'emploi dans les 12 derniers mois | | |
| | Pas de soutien gouverne-mental | AE/AC | AS | Pas de soutien gouverne-mental | AE/AC et/ou AS | Total |
| *Ligne a, emploi dans les 12 derniers mois, ni AE/AC, ni AS* | 27,4 % | | .. | .. | .. | |
| *Ligne b, emploi dans les 12 derniers mois et AE/AC* | .. | 46,3 % | .. | .. | .. | |
| *Ligne c, emploi dans les 12 derniers mois et AS* | .. | .. | 6,9 % | .. | .. | |
| *Ligne d, emploi dans les 12 derniers mois AE/AC et AS* | .. | .. | 3,4 % | .. | .. | |
| *Point e, pas d'emploi dans les 12 derniers mois, AE/AC ou AS* | .. | .. | .. | .. | 10,3 % | |
| AE/AC seulement | .. | .. | .. | .. | 2,3 % | |
| AE/AC et AS | | | | | 0,6 % | |
| AS seulement | .. | .. | .. | .. | 7,3 % | |
| *Point f, pas d'emploi dans les 12 derniers mois, pas d'AS* | .. | .. | .. | 5,7 % | .. | |
| | | | | | | |
| Total | *27,4 %* | *46,3 %* | *10,3 %* | *5,7 %* | *10,3 %* | 100,0 % |

**Tableau A2 (suite)**
**Données sous-jacentes tirées du tableau 2 pour les graphiques 4a et 4b, 1987 et 1997**

| 1997 (c) | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Pourcentage des chômeurs ayant occupé un emploi dans les 12 derniers mois | | | Pourcentage des chômeurs n'ayant pas occupé d'emploi dans les 12 derniers mois | | |
| | Pas de soutien gouverne-mental | AE/AC | AS | Pas de soutien gouverne-mental | AE/AC et/ou AS | |
| *Ligne a, emploi dans les 12 derniers mois, ni AE/AC, ni AS* | 32,6 % | | .. | .. | .. | |
| *Ligne b, emploi dans les 12 derniers mois et AE/AC* | .. | 55,1 % | .. | .. | .. | |
| *Ligne c, emploi dans les 12 derniers mois et AS* | .. | .. | 8,2 % | .. | .. | |
| *Ligne d, emploi dans les 12 derniers mois AE/AC et AS* | .. | .. | 4,0 % | .. | .. | |
| *Point e, pas d'emploi dans les 12 derniers mois, AE/AC ou AS* | .. | .. | .. | .. | 64,3 % | |
| AE/AC seulement | .. | .. | .. | .. | 14,3 % | |
| AE/AC et AS | | | | | 4,0 % | |
| AS seulement | .. | .. | .. | .. | 46,0 % | |
| *Point f, pas d'emploi dans les 12 derniers mois, pas d'AS* | .. | .. | .. | 35,7 % | .. | |
| | | | | | | |
| Total | *32,6 %* | *55,1 %* | *12,3 %* | *35,7 %* | *64,3 %* | |
| | 100,0 % | | | 100,0 % | | |

Source : Statistique Canada, données inédites de l'Enquête sur les finances des consommateurs, 1987 et 1997.

# *Bibliographie*


ARNAU, P., P.-Y. CRÉMIEUX, P. FORTIN. (1998). « The Determinants of Social Assistance Rates: Evidence from a Panel of Canadian Provinces », 1977-1996.

ATKINSON, A.B. (1991). « Social insurance: the Fifteenth Annual Lecture of the Geneva Association », *The Geneva Papers on Risk and Insurance*, vol. 16, n° 2, p. 113-132.

ATKINSON, A.B., et J. MICKLEWRIGHT. (1991). « Unemployment Compensation and Labour Market Transitions », *Journal of Economic Literature*, vol. XXIX, décembre 1991, p. 1679-1727.

BARRETT, A.J., D.J. DOIRON, D. GREEN et W.C. RIDDELL. (1996). *L'interaction entre l'assurance-chômage et l'aide sociale*, Ottawa, Développement des ressources humaines Canada.

BROWNING, M., S. JONES et P. KUHN. (1995). « Étude de l'interaction de l'assurance-chômage et de l'aide sociale au moyen des données de l'EPCC », DRHC, Rapport technique d'évaluation n° 25.

CHRISTOFIDES, L.N., T. STENGOS et R. SWIDINSKY. (1997). « Welfare participation and labour market behaviour in Canada », *Revue canadienne d'économique*, vol. XXX, n° 3, août 1997, p. 595-621.

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL. (1993). *Choisir de travailler : Incitatifs et désincitatifs*, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Ottawa.

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL. (1997). *Revenus de bien-être social, 1996*, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Ottawa.

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL. (2000). *Revenus de bien-être social, 1997 et 1998*, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Ottawa.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA. (1998). *Analyse de la couverture assurée par le régime d'assurance-emploi*, Développement des ressources humaines Canada (DRHC), Direction générale de la recherche appliquée, document de travail W-98-35F.

FORTIN, B., G. LACROIX et J.-F. THIBAULT. (1999). « The Interaction of UI and Welfare, and the Dynamics of Welfare Participation of Single Parents », *Canadian Public Policy – Analyse de Politiques*, volume XXV, supplément 1, novembre 1999, p. S115-S132.

FORTIN, P. (1984). « Unemployment Insurance Meets the Classical Labor Supply Model », *Economic Letters*, 14, p. 275-281.

GREGG, P., et J. WADSWORTH. (1996). « It Takes Two: Employment Polarisation in the OECD », Centre for Economic Performance, document de discussion n° 304.

OCDE. (1998). *Perspectives de l'emploi*, OCDE, Paris.

OCDE. (1999a). *Benefit Systems and Work Incentives*, Paris.

OCDE. (1999b). *Combattre l'exclusion, volume 3, l'aide sociale au Canada et en Suisse*, Paris.

PHIPPS, S. (1990). « Quantity-Constrained Household Responses to Unemployment Insurance Reform », *Economic Journal*, vol. 100, n° 399, mars 1990, p. 124-140.

PHIPPS, S. (1991). « Behavioural response to UI reform in constrained and unconstrained models of labour supply », *Revue canadienne d'économique*, vol. XXIV, n° 1, février 1991, p. 34-54.

SARGENT, T.C. (1995). « An Index of Unemployment Insurance Disincentives », document de travail n° 95-10, Direction de la politique économique et fiscale, ministère des Finances, décembre 1995.

STARK, A.A. (1997). « An Examination of the Growth of Social Assistance Receipt in Canada », polycopie, Département des sciences économiques, Université de la Colombie-Britannique.

STARK, A.A. (1998). « The Growth of Social Assistance Receipt in Canada: A Disaggregated Approach », polycopie, Département des sciences économiques, Université de la Colombie-Britannique.

STARK, A.A. (1999). « The Transition from Employment to Welfare: An Analysis using LMAS Microdata », Association canadienne d'économique, mai 1999.

STATISTIQUE CANADA. (1999). « Rapport des principaux résultats de l'Enquête sur la couverture de la population par le Régime d'assurance-emploi, 1998 », n° 73F0008XPF au catalogue.

STEWART, J., et M. DOOLEY. (1998). « An Analysis of Changes in Welfare Participation Rates in Ontario From 1983-1994 using Social Assistance Caseload Data », polycopie, Département de sciences économiques, Université McMaster.